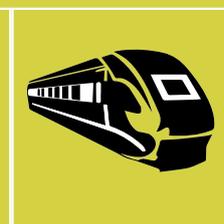
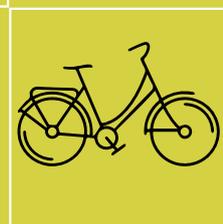
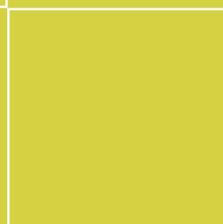


OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

MARS 2023



SYNTHÈSE DES AXES ET ORIENTATIONS DE MARANS

- AXE 01**
HABITAT
- ➔ **CONFORTER LA FONCTION RÉSIDENTIELLE,**
en agissant principalement dans le cadre de la rénovation urbaine avec l'OPAH -RU et le renforcement de la densification au sein de l'enveloppe urbaine existante.
- AXE 02**
ECONOMIE
- ➔ **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, CONFORTER LE CARACTÈRE STRUCTURANT,**
en rendant plus attractifs les pôles économiques existants et en luttant contre les déséquilibres territoriaux.
- AXE 03**
CADRE DE VIE
- ➔ **AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE,**
en favorisant l'appropriation et l'amélioration des espaces urbains
- AXE 04**
PATRIMOINE
- ➔ **VALORISER LE PATRIMOINE,**
en révélant le récit commun du territoire et valorisant l'identité communale
- AXE 05**
MOBILITÉ
- ➔ **AMÉLIORER LA MOBILITÉ,**
en agissant sur la sécurité, l'accessibilité, l'apaisement des vitesses afin de contribuer à un meilleur cadre de vie.


Petites villes
de demain



AXES

01

HABITAT



- Conforter la fonction résidentielle des centres-villes, favoriser le renouvellement urbain et l'intensité urbaine

02

ECONOMIE



- Renforcer l'attractivité économique et les services

03

CADRE DE VIE ET MOBILITÉ



- Améliorer la qualité du cadre de vie (sécurité, accessibilité, nuisances sonores) et les mobilités

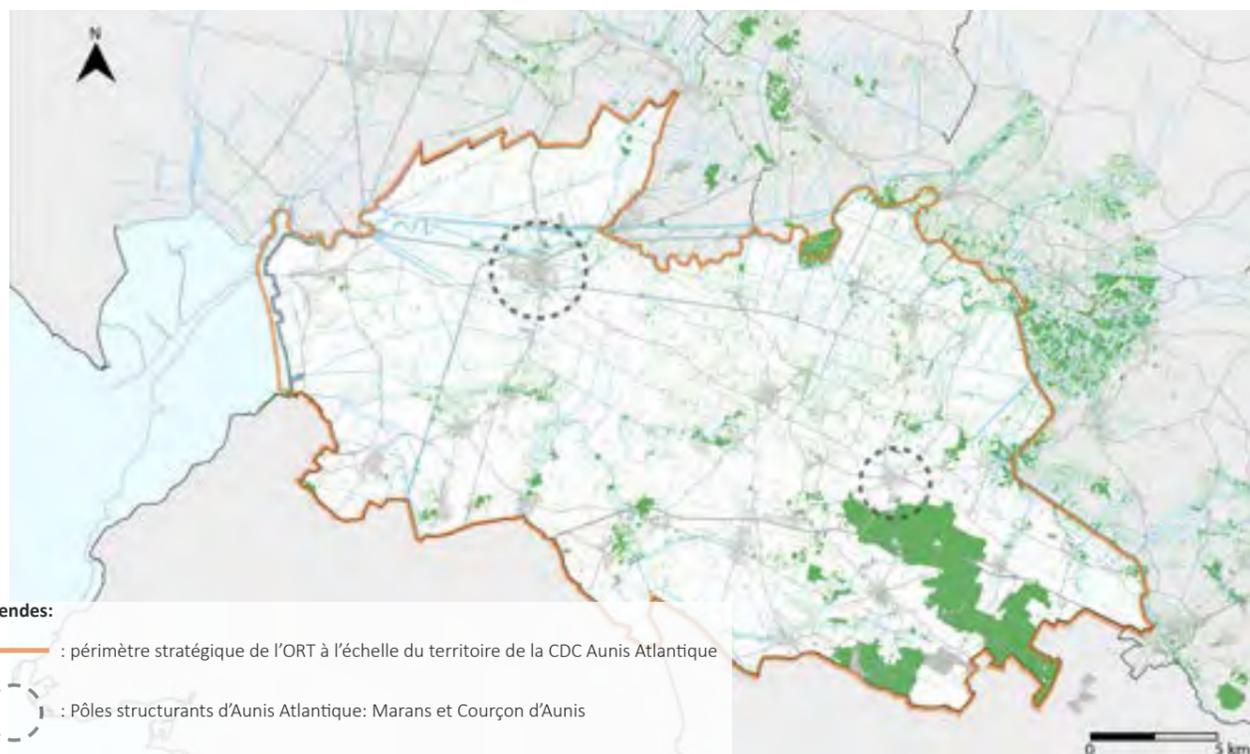
04

PATRIMOINE



- Faire du patrimoine architectural et naturel un levier d'attractivité et promouvoir l'identité locale

→ PÉRIMÈTRE STRATÉGIQUE DE L'ORT



Légendes:

— : périmètre stratégique de l'ORT à l'échelle du territoire de la CDC Aunis Atlantique

○ : Pôles structurants d'Aunis Atlantique: Marans et Courçon d'Aunis

Cartographie du périmètre stratégique de l'ORT, Source: IGN, conception : Aude ROI

Le périmètre d'étude du diagnostic a été entrepris à l'échelle d'Aunis Atlantique afin de comprendre les dynamiques en œuvre sur le territoire et identifier les leviers à actionner pour renforcer le rôle des deux pôles structurants d'Aunis Atlantique : Marans et Courçon d'Aunis.

Le périmètre stratégique de l'ORT s'étend ainsi sur l'ensemble du territoire d'Aunis Atlantique et se traduit opérationnellement à l'échelle des deux communes. Le périmètre opérationnel propre à chaque commune (Marans et Courçon) constitue également le périmètre de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. De plus, ce périmètre opérationnel propre à chaque commune (Marans et Courçon d'Aunis) forme également le périmètre de préemption urbain renforcé.

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

HABITAT

- > Développer une offre de service et logements adaptés aux personnes âgées et en situation de handicap
- > Lutter contre l'étalement urbain, favoriser le renouvellement urbain.

01

COMMERCE, INDUSTRIES, ARTISANAT

- > Garantir la pérennité des entreprises présentes et favoriser l'attractivité du territoire
- > Favoriser la création d'emplois et d'entreprises
- > Développer la filière nautique et industrielle et le marché de l'équipement à la personne
- > Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire

TOURISME

- > Développer une offre touristique respectueuse de l'environnement et promouvoir l'identité locale

SANTÉ

- > Favoriser l'installation de spécialistes médicaux et garantir le renouvellement des généralistes, les intégrer aux pôles de services centraux afin de renforcer l'attractivité et l'armature de services
- > Anticiper les départs en retraite des généralistes et spécialistes
- > Garantir l'accès au soin d'urgence sur le territoire

VIE SOCIALE, LOISIRS, SPORTS

- > Favoriser le regroupement des assistantes maternelles
- > Améliorer la qualité et promouvoir l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire
- > Développer l'offre culturelle professionnelle: en théâtre, cinéma et les cours de théâtre
- > Permettre l'apprentissage de la nage tout au long de l'année
- > Structurer l'offre des bibliothèques autour d'un pôle structurant de type médiathèque
- > Favoriser l'insertion des populations les plus fragiles
- > Développer des services spécifiques pour les seniors dont la part augmente sur le territoire

02

MORPHOLOGIE URBAINE ET MAILLAGE TERRITORIAL

- > Favoriser la ville des courtes distances et une urbanité plus durable avec des commerces et une animation de cœur de ville
- > Développer prioritairement les pôles d'emploi sur les villes structurantes
- > Densifier l'habitat autour des pôles structurants
- > Limiter l'externalisation des commerces de proximité, établir une hiérarchisation et une stratégie des fonctions à ne pas externaliser
- > Permettre une densification et une diversification du tissu urbain gage d'une urbanité plus durable

MOBILITÉS

- > Reconstituer les haies bocagères socle des corridors écologiques et support de potentielles liaisons douces
- > Lutter contre les pollutions et les nuisances liées aux déplacements individuels
- > Limiter les déplacements individuels motorisés notamment Domicile/ Travail
- > Limiter les flux de transit en centre-ville
- > Limiter la place de la voiture en ville
- > Développer des transports en commun compétitif
- > Développer les mobilités douces notamment en centre-ville

03

PATRIMOINE

- > Lutter contre la banalisation du territoire et la surconsommation du foncier
- > Une diversité d'atouts paysagers à valoriser
- > Une richesse écologique remarquable à préserver et à mettre en valeur
- > Un patrimoine agricole et ses savoirs faire à animer et valoriser
- > Des points d'intérêts à valoriser et promouvoir
- > Rendre les espaces agricoles parcourables en mode doux et en constituer des lieux de vie appropriables

04

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

→ SYNTHÈSE DES AXES DE DÉVELOPPEMENT SUR MARANS

- 01** HABITAT → **CONFORTER LA FONCTION RÉSIDENTIELLE**, favoriser le renouvellement urbain et l'intensité urbaine
- 02** ECONOMIE → **RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES SERVICES**
- 03** CADRE DE VIE → **AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE**
- 04** PATRIMOINE → **FAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET PROMOUVOIR L'IDENTITÉ LOCALE**
- 05** MOBILITÉ → **AMÉLIORER LA MOBILITÉ** (sécurité, accessibilité, apaisement des vitesses, intermodalité)

Le périmètre opérationnel

AXES :

- 01** HABITAT → **CONFORTER LA FONCTION RÉSIDENTIELLE**, favoriser le renouvellement urbain et l'intensité urbaine

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES:

- > Favoriser le **renouvellement urbain**
- > **Résorber les friches** et futures friches urbaines (ancien EHPAD, Intermarché, bâtiment de la CDC, etc.)
- > **Agir contre la dégradation, l'insalubrité, et la vacance** de l'habitat existant ainsi que des friches
- > Mettre en place des **outils et mesures d'aides à l'amélioration et embellissement des façades**
- > **Adapter l'offre et la typologie des logements** (notamment l'offre locative privée et sociale) aux besoins des ménages
- > **Densifier la ville.** Lutter contre le phénomène d'étalement urbain, Des densités brutes en extension urbaine de 25 logements/hectare minimum (SCOT La Rochelle/ Aunis en cours d'élaboration des objectifs à revoir à la hausse), la remise sur le marché des logements vacants et la résorption de l'habitat indigne
- > **Accompagner la transition énergétique**, en encourageant une politique de l'habitat volontariste visant à l'amélioration énergétique des bâtiments, prenant en compte le bioclimatisme et les économies d'énergie dans la conception de nouveaux quartiers

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

01 HABITAT → ACTIONS:

Fiche action M1.1 : OPAH-RU

Objectifs programmés sur 5 ans de 2023 à 2028 sur un périmètre renforcé défini sur l'hypercentre avec une enveloppe budgétaire calibrée pour soutenir jusqu'à:

- Réhabiliter 6 logements indignes
- Réhabiliter 12 logements locatifs
- Sortir 35 logements de la vacance
- Rénover 32 façades
- Créer 4 accès au logement au dessus des commerces
- Transformer 9 vitrines commerciales en logements
- Rénover 8 vitrines commerciales
- Mettre en place le permis de louer afin d'encadrer la qualité du parc locatif

Fiche action M1.2 Régénérer la ville, créer des OAP sectorielles

Objectifs:

- résorber les friches et espaces densifier les espaces mutables
- Mettre en place des principes d'aménagement plus vertueux et contextualisés plusieurs sites ont été identifiés:

- ① l'ancienne menuiserie Robin (propriété privée) – env. 5 000 m²
- ② le projet Henri TOUTANT (parcelle = env. 4 000 m²)
- ③ l'ancien hôpital d'Aligre – env. 1,4 ha (projet privé inconnu)
- ④ la friche PROTIMER – env.1.3 ha (projet d'écoquartier privé) et les anciens abattoirs (propriété communale) env. 1 800 m²
- ⑤ l'ancienne CdC (propriété CdC) – env. 1 400 m²
- ⑥ Zone de l'actuel Intermarché



PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

AXES :

02
ECONOMIE



RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES SERVICES ET CONFORTER LE CARACTÈRE STRUCTURANT DE LA COMMUNE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES:

- > Conforter les principales polarités urbaines (économiques, scolaires, sportives de loisirs, etc.)
- > Conforter le rôle de Marans sur le territoire, (prendre en considération la restructuration de la zone Saint-François).
- > Équilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie
- > Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville notamment sur l'axe rue Gambetta
- > Favoriser le dynamisme économique, facteur de création d'emplois : structurer et développer les activités économiques
- > Rendre visible, accessible et agréable les commerces et services
- > Compléter et renforcer l'offre de services de santé (généralistes et spécialistes)
- > Réinvestir le bâti existant laissé vacant
- > Valoriser les filières d'exception comme les activités nautiques et artisanales
- > Adapter les services et les équipements à l'évolution de la population
- > Développer l'offre touristique
- > Fédérer une association d'acteurs participant à la mise en œuvre d'un plan d'action,
- > Requalifier et harmoniser des façades commerciales

02
ECONOMIE



ACTIONS:

Fiche action M2.1 : Mettre en place le droit de préemption commercial et artisanal sur les Fonds de commerce et ajuster le linéaire de protection

Fiche action M2.2 : Mettre en place un observatoire de la vacance

Fiche action M2.3 : Encourager la rénovation des commerces, services et activités

Fiche action M2.4 : Développer un ou des locaux d'activité à l'essai

Fiche action M2.5 : Recruter un manager de centre-ville

Fiche action M2.6 : Encadrer les implantations commerciales et économiques sur le territoire par une OAP

Fiche action M2.7 : Promouvoir et animer le territoire, mettre en place un marketing territorial

Fiche action M2.8 : Redynamiser les marchés

Fiche action M2.9 : Réhabiliter les anciens hangars Soufflet en lieu de vie culturel et touristique

Fiche action M2.10 : Réhabiliter l'ancien hôtel Kermau de Launay

Fiche action M2.11: Développer la base nautique

- SECTEURS STRATÉGIQUES
- 1 - Le CENTRE-VILLE:
 - 2 - ESPACE TOURISME ET PORTUAIRE:
 - 3 - ENTRÉE SUD DU CENTRE-VILLE:
 - 4 - PÔLE MULTIMODAL GARE:
 - 5 - LA ZONE D'ACTIVITÉ SAINT-FRANÇOIS



AXES :

03
CADRE DE VIE

➔ AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES:

> Favoriser le renouvellement urbain

> Faire de la Ville **une ville durable alliant mixité fonctionnelle, compacité**, et reconnectant les différents quartiers

> Requalifier les espaces publics et leurs abords

> Relancer le dynamisme de la commune,

> Favoriser la **transition écologique**

> Développer les **énergies renouvelables** et viser la **sobriété énergétique**

> Retravailler les **entrées de ville**

> Développer le **tourisme**

03
CADRE DE VIE

➔ ACTIONS:

Fiche action M3.1 : Mettre en place un schéma directeur de renaturation et une charte d'aménagement

Fiche action M3.2 : Connecter la ville à ses espaces naturels

Fiche action M3.3 : Créer des parcs publics

Fiche action M3.4 : Requalifier et sécuriser les places publiques

Fiche action M3.5 : Aménager la Place du Port

Fiche action M3.6 : Requalifier la place Ernest Cognacq

Fiche action M3.7 : Désenclaver l'ancienne résidence tourisme « Park & suite »

Fiche action M3.8 : Réduire et maîtriser les consommations des bâtiments publics

Fiche action M3.9 : Créer un réseau de chaleur urbain

Fiche action M3.10 : Développer le port fluvial

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS



Schéma des différentes places à aménager - document non contractuel - Aude Roi

Légendes:

○ périmètre opérationnel de l'ORT à l'échelle de la ville de Marans

○ Places à aménager

○ Place existante dédiées à d'autres usages que le stationnement

- ① LA PLACE DU PORT env. 1,8 ha
- ② LA PLACE COGNACQ env. 4 000 m²
- ③ LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE env. 1 000 m²
- ④ LA PLACE DE L'ÉGLISE environ 2 000 m²
- ⑤ LA PLACE DE LA HALLE AUX POISSONS avant et arrière du bâtiment
- ⑥ LA PLACE ST CHRISTOPHE env. 13000m², aménagements envisagés dans le cadre du contournement de la ville
- ⑦ LA PLACE DE BEL AIR env. 6 000 m²

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

AXES :

05
MOBILITÉ

➔ **AMÉLIORER LA MOBILITÉ** (sécurité, accessibilité, apaisement des vitesses, intermodalité)

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES:

AMÉLIORER LES MOBILITÉS

- > Anticiper le possible contournement de la ville et la réouverture de la gare
- > Mise au point du plan de circulation
- > Développement de la cyclabilité et de la marchabilité en centre-ville
- > Intégrer les flux artisanaux et industriels et développer l'accès au port et à la zone industrielle
- > Minimiser la place de la voiture en cœur de ville
- > Mettre en valeur les véloroutes
- > Restructurer la desserte en transport en commun
- > Favoriser l'intermodalité
- > Optimiser les stationnements
- > Valoriser le patrimoine

05
MOBILITÉ

➔ **ACTIONS:**

Fiche action M5.1 : Réorganiser le plan de circulation du centre-ville

Fiche action M5.2 : Mettre en place un plan de jalonnement et de signalétique

Fiche action M5.3 : Aménager la rue d'Aligre

Fiche action M5.4 : Mettre en place un schéma directeur cyclable de la ville

Fiche action M5.5 : Organiser les stationnements et services vélos

Fiche action M5.6 : Mettre en place un plan piétons

Fiche action M5.7 : Aménager la passerelle du Carreau d'Or et la rue de la Maréchaussée

Fiche action M5.8 : Aménager le pôle multimodal de la gare de Marans

Fiche action M5.9 : Organiser et gérer le stationnement public

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

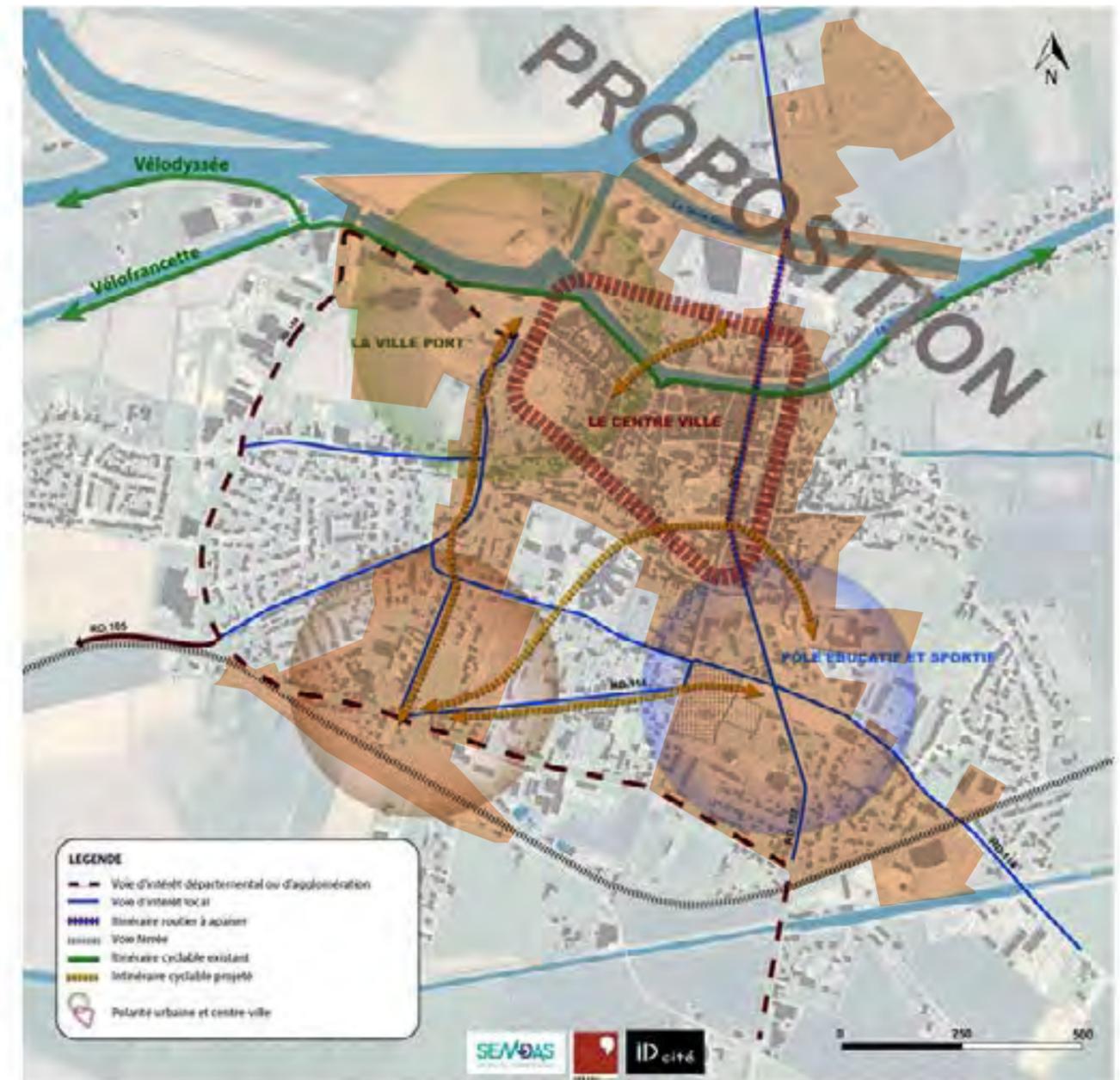


Schéma d'intention de synthèse du diagnostic et des orientations axe mobilité - document non contractuel - agence Urban Hymns - étude de programmation urbaine et mobilité P'VD - SLM/DAS

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS

➔ PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'ORT SUR MARANS

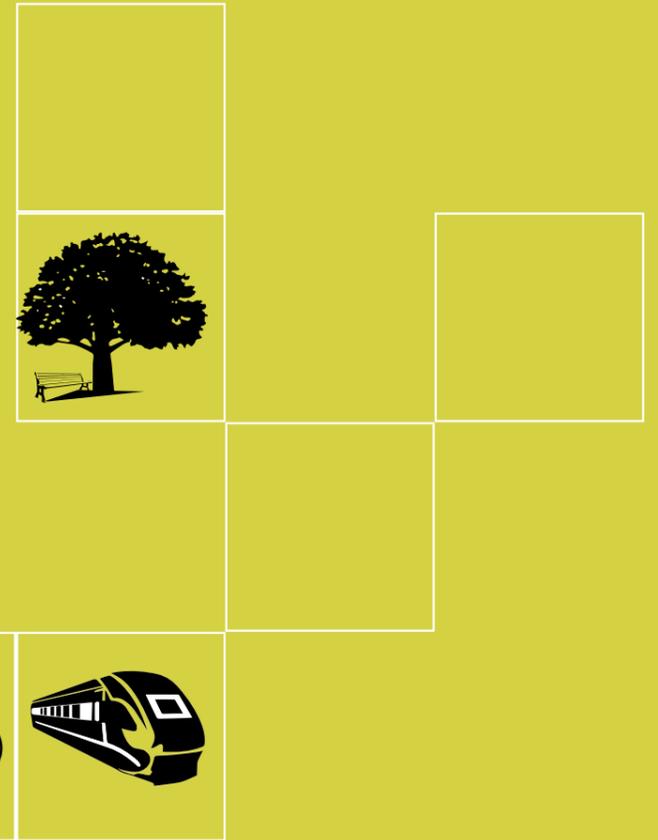


Cartographie du périmètre opérationnel de l'ORT sur Marans, Source: IGN, conception : Aude ROI

- Légendes:**
-  : périmètre opérationnel de l'ORT à l'échelle de la ville de Marans
 -  : Périmètre de l'OPAH-RU
 -  : Espaces mutables et/ou en friche
 -  : Place à requalifier

PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS


Petites villes
de demain



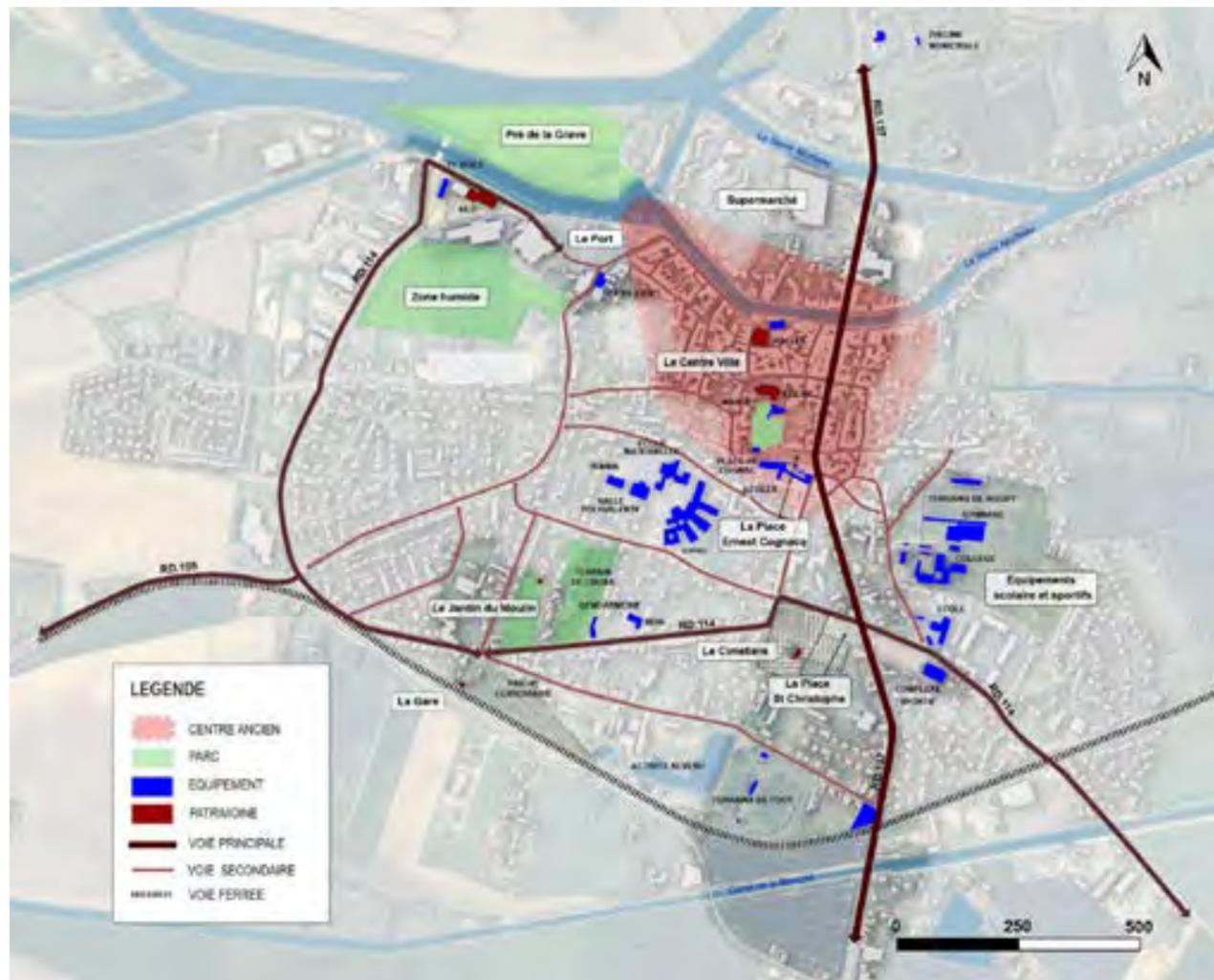


Schéma de synthèse de la situation existante - **document non contractuel** - agence Urban Hymns – étude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS

CONTEXTE :

La Ville de Marans bénéficie d'une situation géographique remarquable, en témoigne notamment son rattachement depuis 2014, au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Elle se compose d'une mixité de tissus urbains lui conférant une diversité de paysages : centre-bourg historique, port de plaisance, zone d'activités, parcelles agricoles, quartiers pavillonnaires, berges, gare, marais... Son identité de cité «insulaire» s'exprime à travers la présence de nombreux canaux liés à la Sèvre Niortaise qui cantonnent les limites Nord et Sud de la ville.

Le patrimoine hydraulique est propice aux activités touristiques qui bénéficient de la présence d'un port de plaisance, de deux véloroutes, la vélodysée et la vélofrancette, et d'un camping présents sur le côté Nord de la ville. Côté sud, la réouverture à moyen terme de la gare offrira à la ville une attractivité renforcée par sa situation sur l'axe La Rochelle et La Roche s/ Yon. Des liaisons douces seront notamment mises en œuvre afin de connecter ce secteur en devenir, à l'ensemble des autres pôles d'attractivités marandais. Enfin, la rue d'Aligre devrait voir sa circulation poids lourd et VL diminuer avec la réalisation du contournement de la ville d'ici les dix à vingt prochaines années.

Le diagnostic a mis en avant les quatre pôles d'attractivité de la ville et les orientations à suivre pour revitaliser cette « petite ville de demain » :

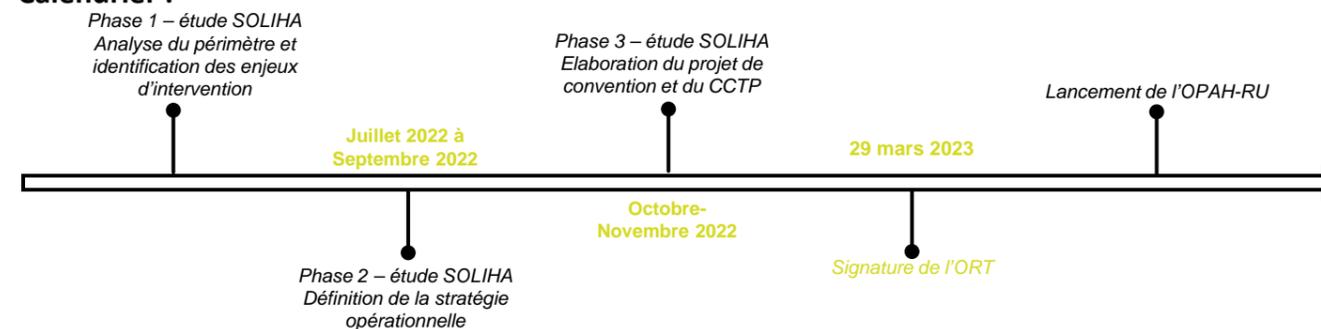
- Valoriser le centre-bourg
- Développer la place du port
- Concevoir un pôle multimodal à la gare
- Apaiser le secteur des équipements scolaires et sportifs

Ces pôles d'attractivités ont été analysés sous plusieurs angles : le cadre de vie, le patrimoine et la mobilité.

Le diagnostic a fait état d'un certain nombre de problématiques à résoudre à travers des orientations, puis grâce à la mise en place d'actions concrètes répondant à des objectifs à la fois fonctionnels, sécuritaires et identitaires.

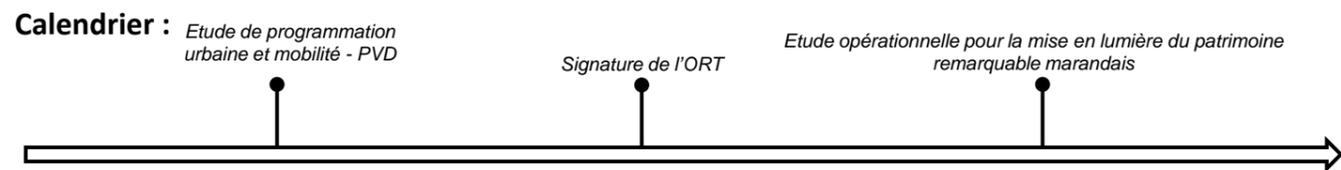
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Agir contre la dégradation, l'insalubrité, et la vacance de l'habitat existant ainsi que des friches ➢ Mettre en place des outils et mesures d'aides à l'amélioration et embellissement des façades ➢ Adapter l'offre et la typologie des logements (notamment l'offre locative privée et sociale) aux besoins des ménages ➢ Densifier la ville, lutter contre le phénomène d'étalement urbain et la remise sur le marché des logements vacants ➢ Résorption de l'habitat indigne
Action nom	OPAH-RU
Action n°	M1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vise à conseiller et accompagner les propriétaires dans leur projet de requalification de leur habitat privé ancien. Celle-ci permet de proposer des aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé bâti dans une logique de lutte contre l'habitat indigne, de maîtrise de l'énergie et de remise sur le marché de logements vacants.</p> <p>Objectifs visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résorber la vacance • Améliorer la performance énergétique • Endiguer l'habitat indigne • Créer une nouvelle offre de logement
Partenaires	SOLIHA, ANAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers réalisés par an, finalisation des budgets des opérations inscrite à la convention, nombre d'opérations réalisées (commerce, requalification d'îlots et aménagement piéton)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'accompagnement administratif et financier proposé dans le cadre de l'OPAH-RU permet de favoriser la réalisation de projets privés de réhabilitation en cœur de ville. Les aides dédiées aux propriétaires bailleurs contribuent à créer des logements locatifs de qualité et à diminuer la vacance en centre-ville. L'OPAH-RU participe à la valorisation de l'image du cœur de ville, à son attractivité et à sa fonction de centralité.
Annexes	Etude stratégique et pré-opérationnelle - SOLIHA

Calendrier :



Périmètre de renouvellement urbain de Marans – Etude pré-opérationnelle à la mise en place de dispositifs d'amélioration de l'habitat – novembre 2022 - SOLIHA

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le renouvellement urbain Résorber les friches et futures friches urbaines Densifier la ville
Action nom	Régénérer la ville, créer des OAP sectorielles
Action n°	M1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Cette réserve foncière, est une opportunité de restructurer certains espaces urbains et certains quartiers. Il s'agit dans cette action de bâtiments ou sites stratégiques à réinvestir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ancienne menuiserie Robin (propriété privée) – env. 5 000 m² - le projet Henri TOUTANT (parcelle = env. 4 000 m²) - l'ancien hôpital d'Aligre – env. 1,4 ha (projet privé inconnu) - la friche PROTIMER – env.1.3 ha (projet d'écoquartier privé) et les anciens abattoirs (propriété communale) – env. 1 800 m² - l'ancienne CdC (propriété CdC) – env. 1 400 m² - Zone de l'actuel Intermarché <p>A ceci s'ajoutent différents terrains de surface importante constituant des continuités à bâtir.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'OAP sectorielles dans le but de densifier les quartiers à enjeux de la ville. - Densification avec un minimum de 50 logements par hectare. - Principes d'implantation - Un travail sur les séquences d'entrée sur la ville - Végétalisation et espace de pleine terre - Porosité des îlots - Récupération des eaux de pluie - Bâtiments vertueux en terme d'isolation thermique et de production d'énergie (BEPOS, passif...) <p>Une étude opérationnelle future permettra de collecter des informations relatives à l'état des bâtiments, aux diagnostics à lancer, à l'approche juridique, au coût prévisionnel de l'opération, au planning...</p>
Partenaires	EPF (achat de foncier) Cdc Aunis Atlantique (outils réglementaires PLUi : OAP, emplacement réservé)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à la location des locaux, implantation de nouvelles activités, nombre de dépôt de permis de construire...
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette OAP sectorielle présente un potentiel évident pour le Marans de demain. Cette action va tendre à renforcer la centralité par la création de nouveaux services proposés à la population : espaces réservés à la culture ou au tourisme, services publics, logements...
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS



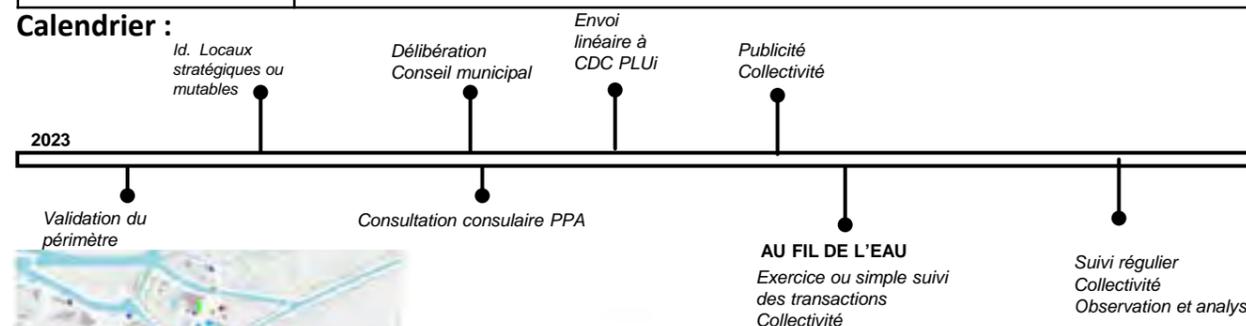
Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes techniques sur le ou les bâtiments à réhabiliter (diagnostics structures, plomb, amiante, levé topo...)	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Étude de programmation portant sur la réhabilitation des bâtiments	Entre 10 000 € et 20 000 €	Banque des Territoires	



Source : Géoportail

Liens autres programmes : CRTE

Orientation stratégique	<p>Conforter les principales centralités urbaines</p> <p>Equilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie</p> <p>Favoriser le dynamisme économique</p> <p>Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville</p>
Action nom	Mettre en place le droit de préemption commercial et ajuster le linéaire de protection
Action n°	M2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen à fort (Préalablement à la mise en place du droit de préemption commercial, le périmètre défini dans la délibération doit être étayé d'un diagnostic commercial et d'un argumentaire. Des éléments de l'étude commandée pour PVD peuvent constituer le diagnostic préalable sous réserve d'une mise en place rapide (moins de 1 an))
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> Le droit de préemption commercial est un outil de suivi et d'observation des transactions commerciales, des activités inscrites dans un périmètre d'observation et d'intervention. Ce droit peut s'exercer sur tous les fonds artisanaux de commerces, des baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux (y compris les apports en titre de société et échanges) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure de préemption menée par le Maire au nom de la commune, sur habilitation du Conseil municipal par délibération puis Communication de l'action auprès des acteurs concernés, ➤ Instruction, suivi, étude et observation des demandes Ajustement du linéaire commercial non mutable inscrit au PLU, visant à ne conserver que quelques locaux stratégiques de la centralité : Les locaux situés au rez-de-chaussée le long des voies et destinés au commerce et à l'artisanat ne peuvent pas faire l'objet d'un changement de destination, interdisant ainsi l'habitation, l'industrie, l'agriculture ou les entrepôts (angles PI Cognacq, angles rue Gambetta, notamment)
Partenaires	CCI – CMA suivre leur avis sur le périmètre envisagé en qualité de PPA Notaires, agences immobilières : publicité concernant la mise en place du droit de préemption commercial et de son périmètre CdC Aunis Atlantique dans le cadre d'une instruction éventuellement déléguée des demandes : possibilité de déléguer le droit de préemption commercial (DPC) à l'EPCI, à une SEM, de tout ou partie de ce droit.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de l'offre de commerce de proximité par secteur, suivi des locaux commerciaux vacants
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les petits commerces en CV, menacés par des activités de service plus rentables ou en cas de risque de monoactivité sectorielle ➤ Conforter l'identité de Marans au travers de sa centralité (ses commerces, ses services, ses équipements, ses activités, ses paysages, son patrimoine naturel liés à la mer, à la Sèvre, au Marais, au tourisme, aux loisirs, etc.) ➤ Devenir acteur et être informé lors des cessions de fonds et de baux commerciaux sur un secteur géographique à forts enjeux et Utiliser, à bon escient, la mise en place de ces périmètres pour observer l'évolution du commerce ➤ Mener des dialogues plus suivis avec les commerçants sur les transmissions de fonds, les repreneurs et les activités à préserver ➤ Disposer d'un outil complémentaire élargissant le champ des possibles en matière de DIA sur les murs et l'habitat
Annexes	Fichier dans un format facilement exploitable (tableur) des établissements (commerces et services de proximité) et locaux vacants à la date du diagnostic/ de la délibération



Financement: Prévoir du temps de gestion par un agent

Proposition de périmètre de droit de préemption commercial



Centralité commerciale et d'animation définie par :

- Sa fonction d'espace économique d'échanges de biens et de services marchands
- Sa fonction d'habitat dense
- Son caractère identitaire structurant de la ville
- Sa fonction de services publics
- Son caractère de centralité « naturelle » patrimoniale et architecturale

Espace de centralité et d'extension de centralité caractérisé par ses fonctionnalités existantes ou à venir (renforcement des polarités fonctionnelles avec des typologies d'activités déterminées clairement identifiables par les consommateurs, les clientèles)

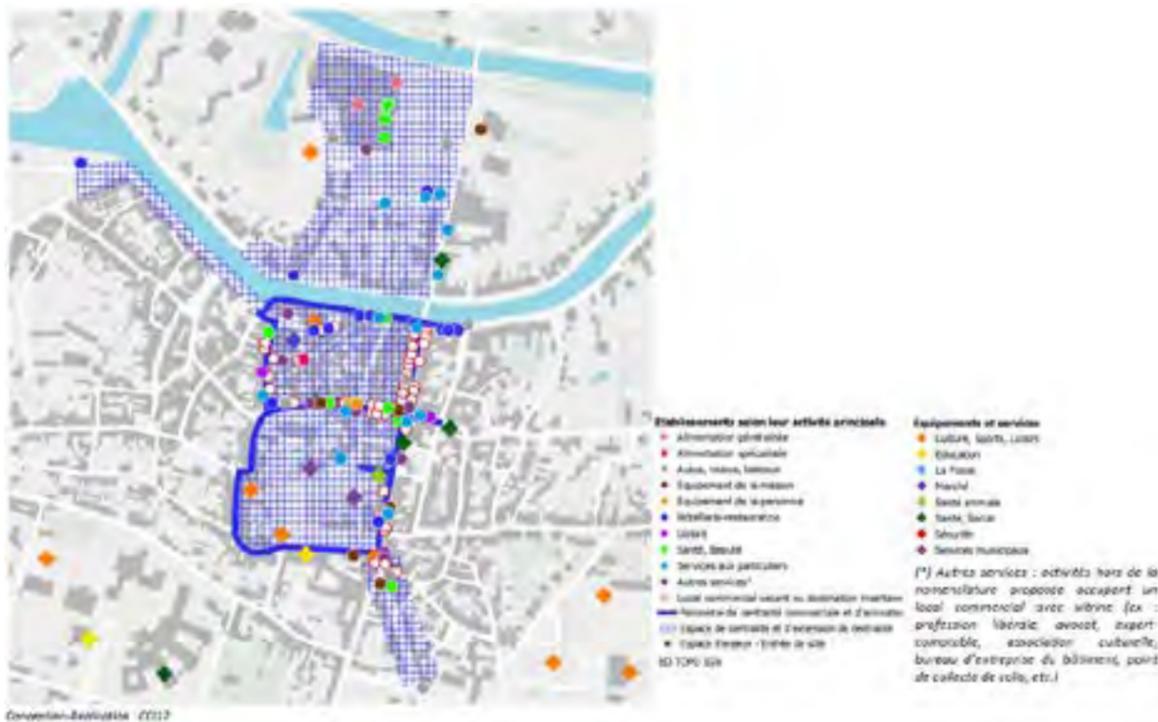
Proposition de linéaire commercial non mutable



Proposition de linéaire de protection

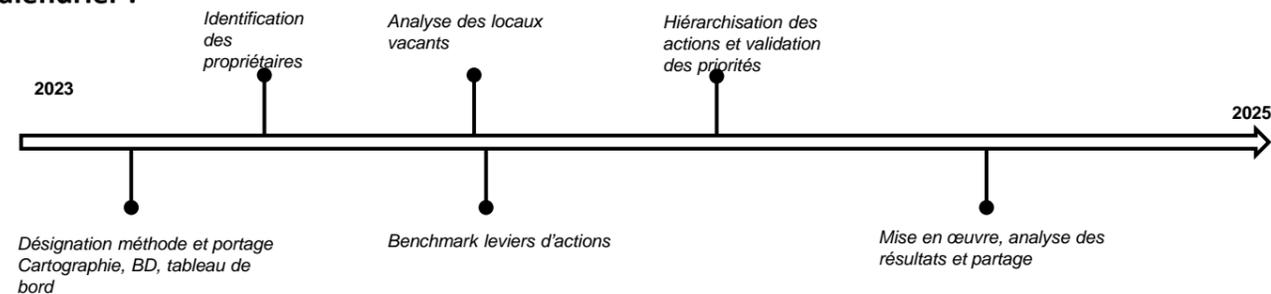
- En rouge, le linéaire de protection présentant un caractère stratégique actuellement pour la commune. Linéaire concentré sur l'axe principal, la rue d'Aligre et quelques voies perpendiculaires (intersections de la rue Aligre/ rue Gambetta, Hôtel Kermau de Launay, anciens locaux de la Caisse d'Epargne, angle Place Cognacq/ rue d'Aligre)
- En jaune une proposition d'extension possible du linéaire de protection à débattre : la rue Gambetta accueillant actuellement des locaux occupés par des activités économiques et des locaux commerciaux inoccupés ou à la destination mal identifiée

Activités et équipements dans le périmètre de droit de préemption commercial proposé



Orientation stratégique	Conforter les principales centralités urbaines Favoriser le dynamisme économique Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville
Action nom	Mettre en place un observatoire de la vacance
Action n°	M2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune – CDC
Description de l'action	<p>Le diagnostic commercial de la ville de Marans met en exergue un taux élevé de vacance des locaux commerciaux situés en centre-ville (<i>46 locaux commerciaux vacants de qualité très inégales recensés en centre-ville</i>) Pour y pallier et mettre en place les actions nécessaires au traitement de la vacance, il convient de créer un observatoire sur ce thème. Il favorisera la concertation des acteurs par la constitution d'outils destinés à identifier les locaux commerciaux, leur statut, mesurer, outre le taux de vacance, l'évolution des implantations commerciales et de service sur la ville.</p> <p>L'observatoire, étendu à l'ensemble des locaux d'activité aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, suivre et cartographier les locaux commerciaux et d'activité vacants par repérage terrain • Créer la base de données en identifiant les indicateurs à faire figurer, le calendrier de collecte et mise à jour • Stocker les données / bases de données en vue de leur exploitation (SIG/cartographie/BD/tableau de bord) • Mettre en lien avec les données fiscales et géographiques permettant d'identifier le foncier, le bâti et les propriétaires en vue de possibles interventions auprès des propriétaires concernés • Mettre en place des tableaux de bord permettant le suivi et l'animation du Comité de suivi, la mesure de la vacance et plus particulièrement du taux de vacance commerciale (ce qui implique le suivi des locaux occupés par les activités de commerce, de services voire autres activités et des indicateurs à identifier et suivre)
Description de l'action (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter et analyser les données ayant trait à l'immobilier commercial et d'activité (loyer, surface, vétusté, intentions d'aménagement...) • Hiérarchiser les locaux vacants en fonction de leurs caractéristiques afin d'identifier des activités susceptibles de venir s'installer dans les surfaces identifiées voire les mutations • Etablir un benchmark concernant les outils de veille et de traitement de la vacance et notamment commerciale, rechercher des aides et soutiens possibles. • Engager une réflexion partagée sur les actions à mettre en œuvre et portage partagé des actions
Partenaires	Propriétaires / entreprises Observatoire CCI17-Viséo17 (observatoire du commerce et des services de proximité) CdC Aunis Atlantique - Communes Bureaux d'études ad hoc Région Département 17 Notaires, agences immobilières
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du nombre de locaux vacants, suivi de l'implantation spatiale (cartographie), évolution quantitative et qualitative des locaux commerciaux et d'activité vacants Suivi des causes et leviers pour résoudre/limiter la vacance Bilan des actions de traitement de la vacance réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est d'agir sur les facteurs structurels de la vacance et notamment vacance commerciale de façon efficace et mesurée, par une connaissance fine de la vacance, de pouvoir en qualifier les causes. Pour permettre cette efficacité, l'observatoire a pour mission de mettre en place les outils d'étude, de mesure et d'analyse. La centralité de Marans est définie par l'un des plus importants taux de vacance connu, l'objectif est donc de pouvoir agir efficacement pour traiter les surfaces vacantes en fonction des possibilités économiques et structurelles du territoire.
Annexes	Etude PVD – Locaux vacants et fichier (tableur) des locaux vacants Voir Fiche action Marans – Recruter un manager de centre-ville (M2.5) Voir Fiche action Courçon – Mettre en place un observatoire de la vacance (C2.2)

Calendrier :



Financement: Prévoir du temps de gestion par un agent

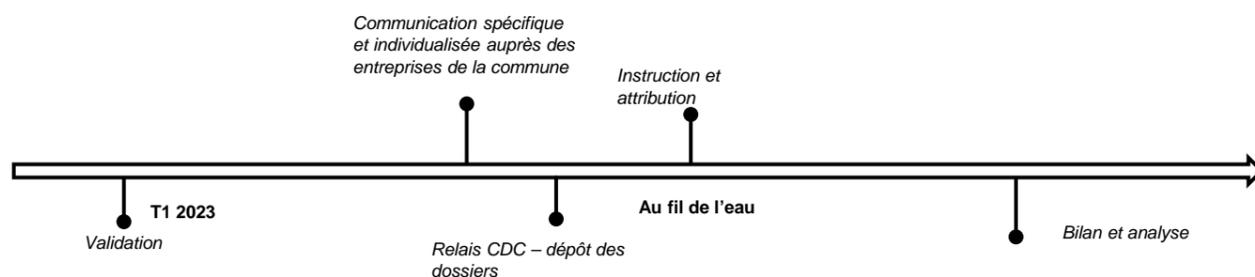
Dépenses HT		Aides		
Mise en place de l'observatoire	2 000	Banque des territoires	A déterminer en fonction du dépôt des dossiers	
Cartographie, tableau de bord et collecte des données	10 000	Département Région NA	A déterminer en fonction du dépôt des dossiers	
Benchmark et partage	5 000	CCI	Aide partenariale de compétence	
Actions de traitement	5 000			

Liens autres programmes : Actions CDC, Schéma de développement économique



Orientation stratégique	Favoriser le dynamisme économique Rendre visible, accessible et agréable les commerces et services de proximité
Action nom	Améliorer les locaux économiques et leurs façades commerciales
Action n°	M2.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CdC
Description de l'action	<p>Il s'agit d'une aide directe à un investissement (travaux ou acquisition) dont la finalité est :</p> <ul style="list-style-type: none"> la modernisation, de capacité et de croissance (dont acquisition d'outillage, machines) l'agencement intérieur des locaux (travaux de second œuvre) ou aménagement extérieur (façade). la réalisation et entretien de cour, parking et clôture la mise aux normes des locaux d'activité (hors travaux de sécurité), d'informatisation <p>Nature et montant de l'aide : la subvention est révisable représentant 40% maximum des dépenses éligibles HT, plafonnée à 2000 €. Un bonus de 10% du montant de l'investissement peut être octroyé si le pétitionnaire justifie du caractère écologique de son investissement.</p> <p>Publics : entreprises du secteur industriel, artisanal, commercial, de commerce de détail ou de services de moins de 5 salariés, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et réalisant un CA annuel inférieur à 300 000 € HT (par entreprise et non par établissement) et tertiaire ayant leur siège social sur le territoire</p>
Partenaires	CdC Aunis Atlantique porteur de l'action Commune CCI, CMA Conseil Régional Ademe
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers présentés et montant des aides attribuées
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Agir sur l'embellissement patrimonial de la centralité Accompagner les commerces et services dans leur évolutions qualitatives - amélioration point de vente, performance commerciale ou d'activité Agir directement sur le dynamisme économique d'une centralité et inciter à la modernisation Mettre en place des solutions pour réduire les consommations d'énergie
Annexes	Règlement d'intervention CDC

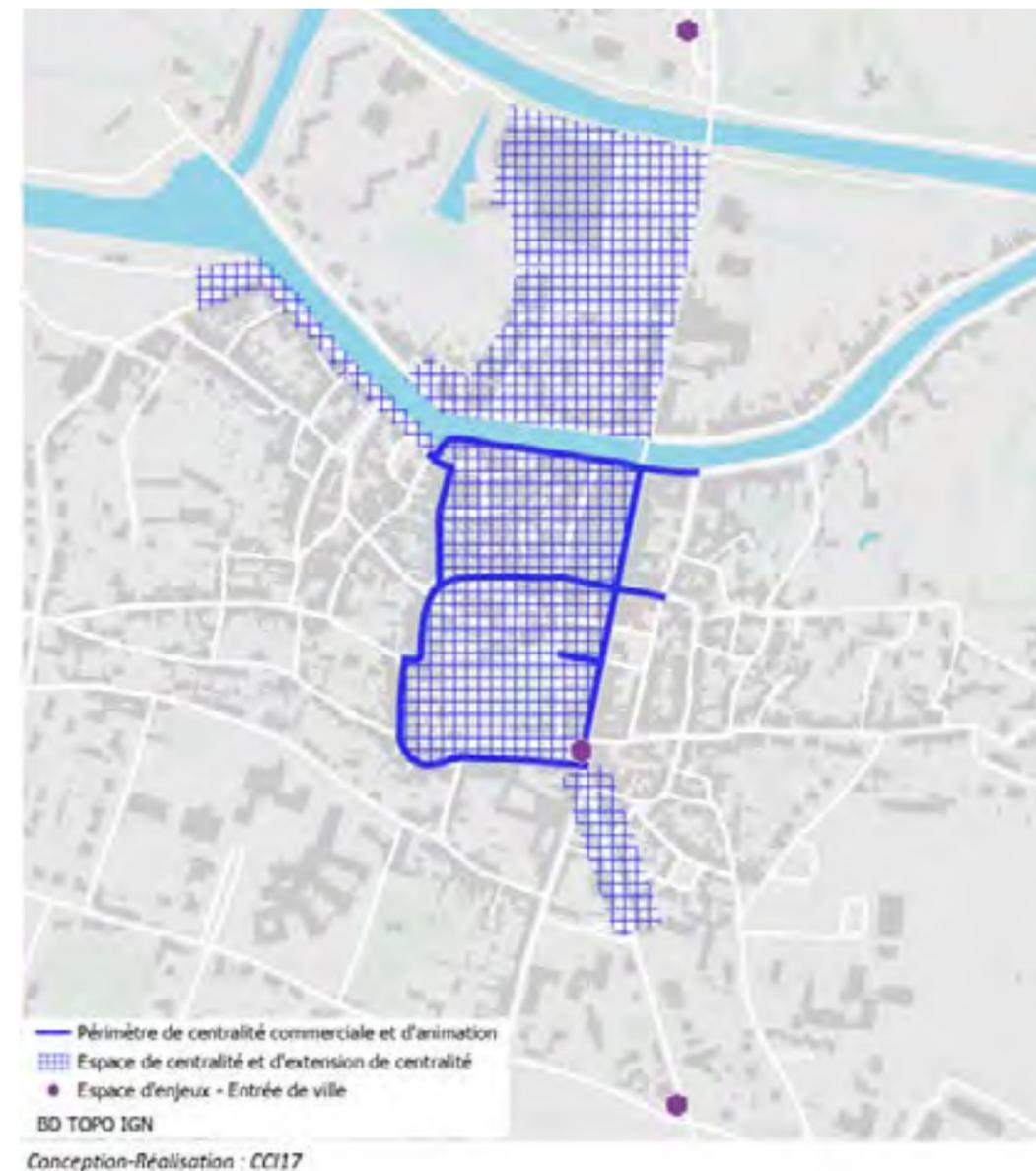
Calendrier :



Financement prévisionnel:

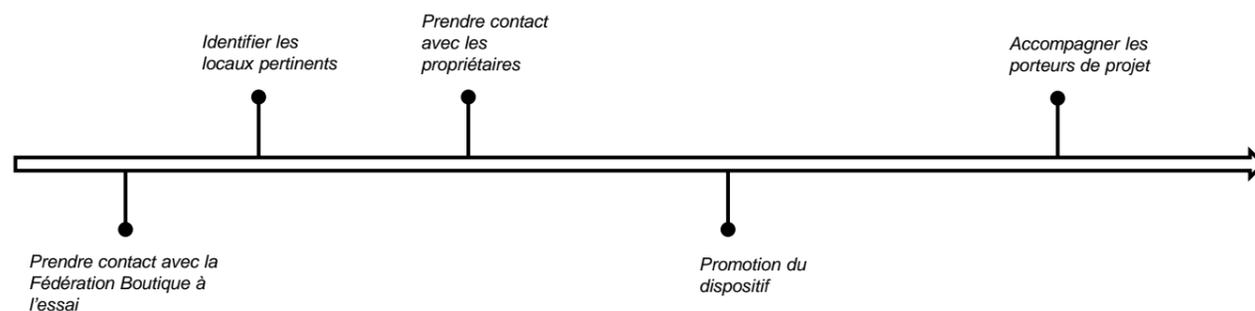
Dépenses HT		Aides		
Intervention directe CDC sur un objectif de 20 dossiers à Marans	40 000	Participation ORT en bonus ou sur part CDC à déterminer.	2 500 €HT	

Liens autres programmes : Schéma de développement économique CDC



Orientation stratégique	Conforter les principales centralités urbaines Equilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie Favoriser le dynamisme économique Développer l'offre touristique
Action nom	Développer un ou des locaux d'activité à l'essai
Action n°	M2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CdC / Communes / Manager de centre-ville
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Proposer à des personnes qui souhaitent lancer une activité économique de tester leur projet au sein d'un espace pilote pendant plusieurs mois pour confronter son projet de commerce à la réalité du marché pendant 6 mois, en limitant les risques humains comme financiers Le concept : Il s'agit de permettre à un porteur de projet de tester son idée d'activité économique dans un local vacant pendant une période de 6 à 12 mois. Les avantages : Le créateur dispose d'un local pendant 6 mois à l'essai (local à loyer modéré avec peu ou pas de travaux de rénovation à réaliser, possibilité de prêt à taux 0%), d'un accompagnement par des experts en création d'entreprise (dispositif appuyé sur un réseau de partenaires, conseils pratiques, tarifs préférentiels, assurance gratuite, soutien technique) et d'un accompagnement personnalisé (une étude de faisabilité type « business plan » en amont et un suivi après l'ouverture de la boutique) <p>Action préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les locaux vacants sceptique de correspondre à l'action et rencontrer les propriétaires pour connaître leur intention et les inciter à proposer des baux de courte durée (bail dérogatoire) à tarif minoré Faire la promotion de l'action auprès des partenaires de la création d'entreprises Prendre contact avec le dispositif « Ma boutique à l'essai » (Fédération des boutiques à l'essai)
Partenaires	Manager de centre-ville Fédération boutiques à l'essai CdC CCI-CMA Acteurs de la création d'entreprises Propriétaires bailleurs
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux, nombre de projets (données qualitatives et quantitatives) Poursuite ou abandon du projet Location / mise à disposition d'un local Ouverture d'une boutique à l'essai
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la fréquentation des commerces du centre-ville tout en diversifiant et modernisant l'offre actuellement présente Agir sur la vacance et permettre à des activités d'intégrer le centre ville. Favoriser l'arrivée de nouveaux entrepreneurs dans une commune. Il permet de développer la fréquentation des commerces existants et met en valeur l'image d'une commune qui se mobilise. Accompagner le développement de nouvelles typologies de commerces (ou gammes de produits), dans une logique de complémentarité, et non de concurrence, avec les enseignes actuellement présentes au centre-ville Renforcer le tissu économique existant et potentiellement attirer une nouvelle fréquentation au centre-ville, en accompagnement des actions d'amélioration menées sur les espaces publics et l'habitat <p>Plus globalement, ce projet est à mettre en lien avec l'ambition de la commune de développer son potentiel touristique avec des propositions commerciales et de services plus ciblées et attractives (commerce dont commerce de bouche, artisanat, artisanat d'art, services, etc.)</p>
Annexes	

Calendrier :



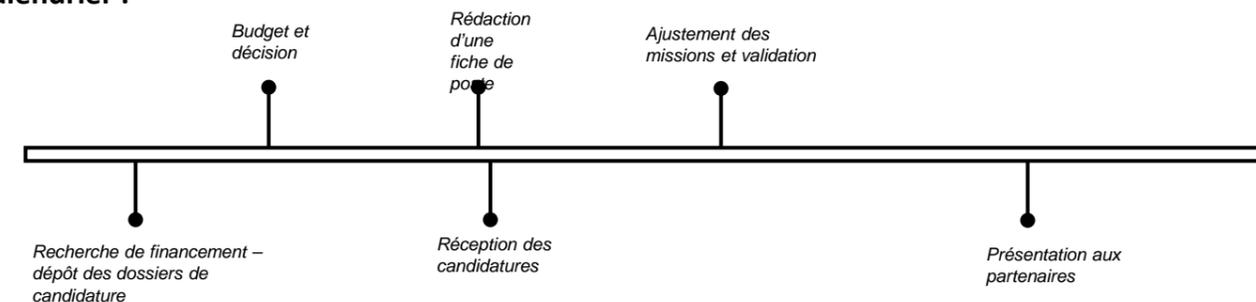
Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides		
Adhésion Fédération Boutique à l'essai	3 000	CDC	MONTANT	XX %
Coût ingénierie (temps agent)	10 000	PARTENAIRE	MONTANT	X %
OBJET	COUT	PARTENAIRE	MONTANT	X %
OBJET	COUT	PARTENAIRE	MONTANT	X %



Orientation stratégique	Equilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie Favoriser le dynamisme économique Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville
Action nom	Recruter un manager de centre-ville
Action n°	M2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CdC / Communes
Description de l'action	<p>Créé au milieu des années 90, le métier de manager de centre-ville s'est développé en France s'inspirant au départ d'expériences innovantes conduites dans des pays voisins tel que l'Angleterre et l'Allemagne. Les modèles et champs varient en fonction des territoires, des profils de manager. Ils peuvent varier au cours même de son action.</p> <p>Le manager aura une vision à 360° de ce qui se passe sur la ville, il est le garant technique de la stratégie économique, commerciale et sera concerté sur l'ensemble des fonction suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le commerce l'artisanat, toutes activités économiques et de services. • L'aménagement urbain et foncier • Les transports et le stationnement • L'immobilier • Le tourisme et la culture • Les travaux, aménagements et tout ce qui peut avoir un impact sur l'animation commerciale et de vie sur le CV, par une gestion des demandes du quotidien sur les problématiques du centre-ville <p>Animation - Réseau Il assure une mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relais et accompagnement à la structuration d'une association de commerçants ou d'entreprises • Accompagnement et encouragement des actions collectives d'animation et d'événementiel • Participation à la mise en place et au suivi des outils de communication et de l'offre marketing des centres-villes (impulsion, calibrage). <p>Accompagnement des entreprises Il assure une mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du territoire auprès des investisseurs, enseignes, entreprises et propriétaires • Accompagnement des porteurs de projets, des entreprises du stade de l'idée, au suivi, de l'analyse du besoin, des éventuelles difficultés et à la cession en lien avec la CCI et la CMA. • Accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition numérique et écologique en partenariat avec la CCI. • Accompagnement des entreprises dans leurs projets investissements en lien avec le dispositif CDC <p>Projets d'actions Il assure une mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à maîtrise d'ouvrage, accompagnement des projet PVD, élaboration du budget du programme d'actions et des demandes de financement • Suivi de l'observatoire du commerce et traitement de la vacance commerciale (cf Fiche action M2/2)
Partenaires	CdC Association des managers de CV Commerçants, entreprises du territoire Propriétaires CCI- CMA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de ses actions par un référentiel des missions au quotidien, tableau de suivi, nombre de contacts et problématiques traitées Suivi qualitatif et quantitatif de des actions et projets spécifiques qui lui sont alloués.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le manager de CV est au service du centre ville, afin de le rendre plus attractif et plus vivant. Il est au cœur du dispositif et permet de fédérer et susciter les initiatives. Il est également le garant que la politique public prenne en compte dans ces décisions l'importance et la protection du CV dans ses choix et orientations. Il doit assurer la prise en compte des diverses dimensions nécessaires au bon fonctionnement du commerce avec les équipes et services (éclairage, stationnement, voirie, aménagement, etc.)
Annexes	Fiche proxy Tout savoir sur le métier de manager de centre-ville - https://proximity-edf.com/manager-de-centre-ville Référentiel de compétences du métier de manger du commerce – ACFCI déc 2009 Vademecum développer le management des centres-villes – Plateforme partenariale en faveur du commerce en Ile-de-France

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides		
Embauche d'un manager de CV pour 3 ans.	90 000	ORT – PVD Etat – Région	A déterminer	XX %

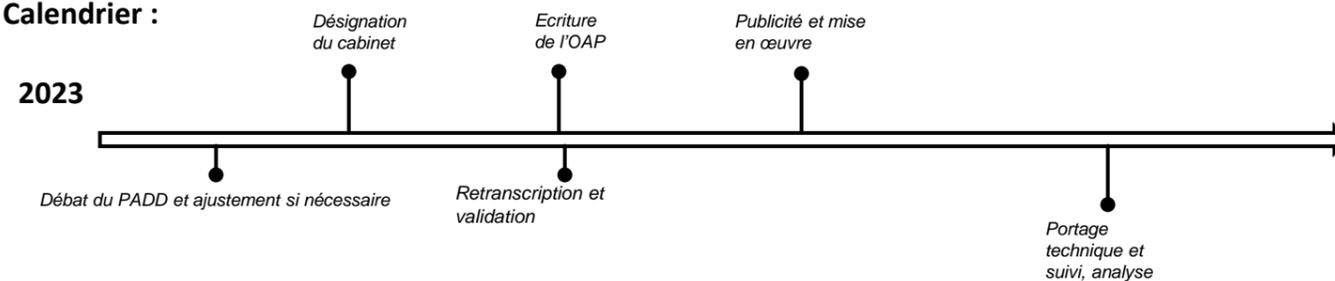
AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?



➔ Fiche action M2.6 : Recadrer les implantations commerciales et économiques sur le territoire par une OAP

Orientation stratégique	Conforter les principales centralités urbaines Equilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie Favoriser le dynamisme économique Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville
Action nom	Encadrer des implantations commerciales et économiques par une OAP
Action n°	M2.6
Statut	Engagé (fait partir du Schéma de territoire)
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune / CdC
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Définir les implantations préférentielles du commerce selon la définition retenue dans l'OAP sur la commune (secteurs prioritaires (centralité), secteurs non souhaitables pour accueillir du commerce (périphérie)) et réguler les installations commerciales déstructurantes pour les espaces de centralités, densifier les fonctions possibles au sein de la centralité Déterminer les orientations économiques sectorielles des zones d'activités ou espaces économiques à enjeux, les réglementer pour éviter les mutations ou installations inopportunes et conserver une priorité d'accueil sur des activités à forte valeur ajoutée en fonction des espaces (artisanat/industriel, tourisme, nautisme, etc.) Engager une réflexion sur une stratégie d'accueil et de mise à disposition de locaux ou de foncier économique dans les espaces déterminés. A l'échelle de la CDC, engager une réflexion pour réglementer les installations commerciales en cherchant un rééquilibrage territoriale vers les centralités du commerce en agissant sur les phénomènes de l'hyper-périphérisation et interdire les migrations des commerces traditionnellement en centralité vers les espaces de flux, protéger les centralités des risques de migration des pharmacies vers les ZAE commerciales pour leur rôle « locomoteur » sur l'animation des centralités
Partenaires	CdC Bureaux d'études PLUi Communes concernées
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement stratégie de SCOT et PLUi
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Stopper la concurrence des activités commerciales sur la commune et la prédominance des achats sur des zones de « flux » afin de préserver la centralité commerciale et permettre de lui redonner une attractivité Recentrer les activités commerciales pour éviter le recours systématique à la voiture et à la consommation de carbone dans ses achats Stratégie économique : Gagner en lisibilité et attractivité des espaces économiques S'engager à cibler prioritairement les espaces de centralité pour accueillir les services et activités favorisant l'animation et l'attractivité des espaces centraux tels que activités médicales, administratives, culturelle, enfance, tourisme, etc... Donner une place géographiquement favorable pour l'animation de la ville, pour les activités économiques à haute valeur ajoutée comme le tourisme, le nautisme, et de façon plus éloignée pour éviter les nuisances et éviter l'intégration non souhaitée du commerce dans les « zones » où sont implantées l'industrie et l'artisanat de production
Annexes	SCOT et PLUi. Schéma de développement économique CDC

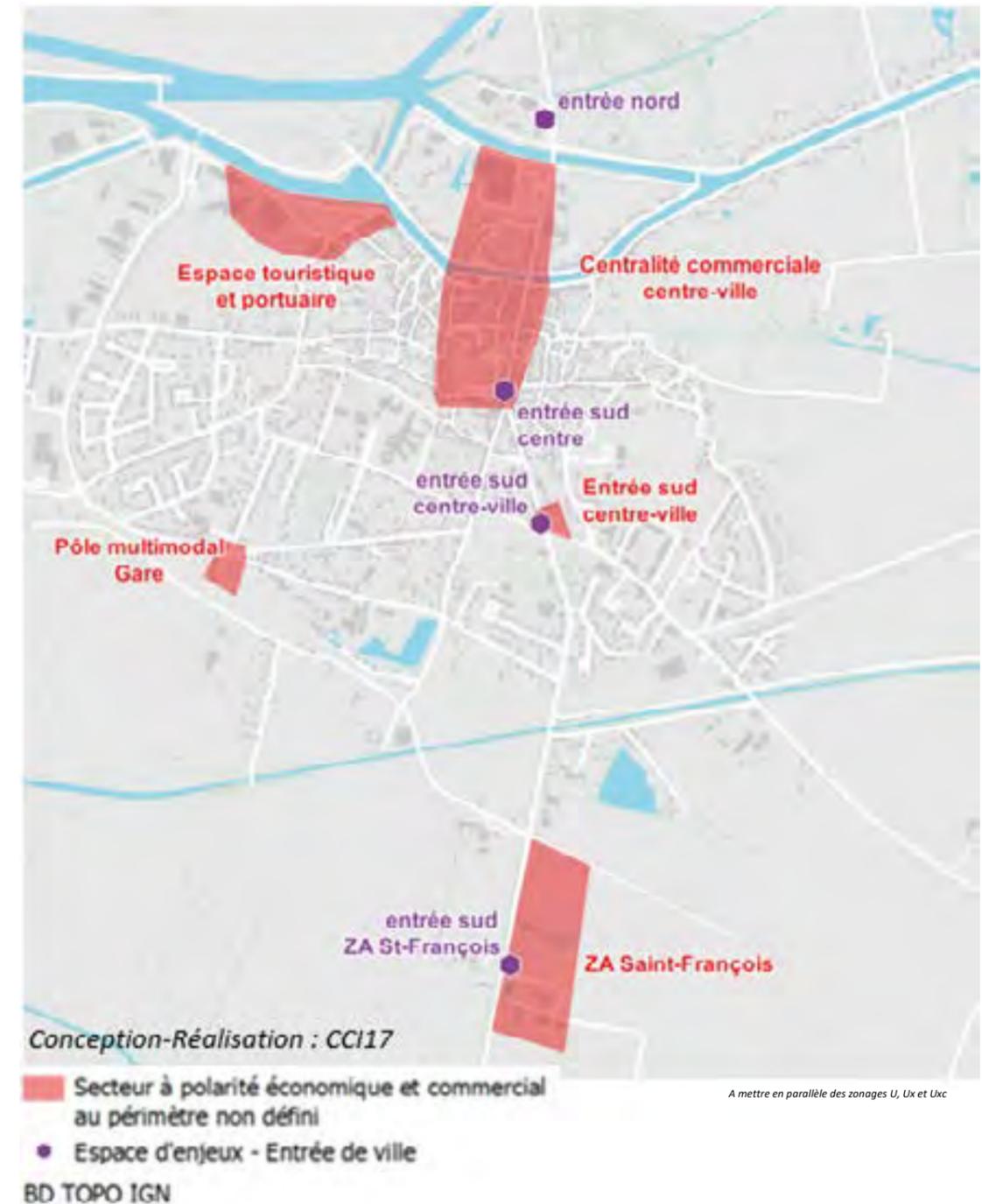
Calendrier :



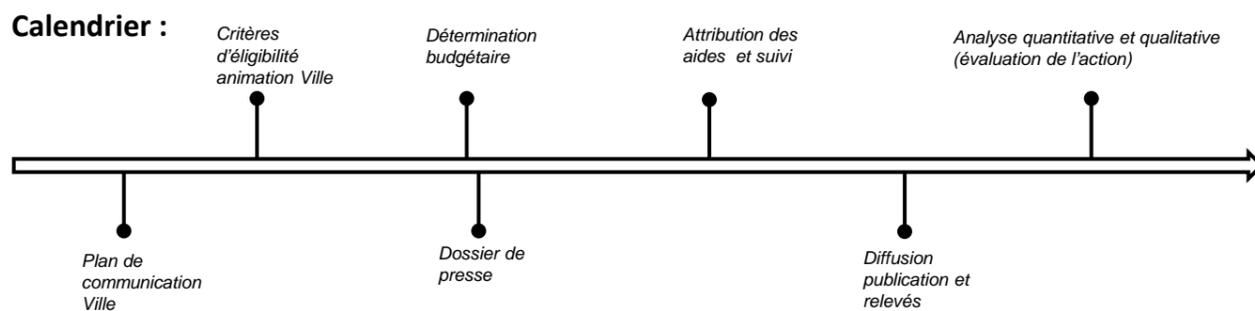
Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides		
Cabinet d'étude commerce – écriture OAP Stratégie CDC ou Scot	OAP 5000 Stratégie à déterminer	A déterminer		

Liens autres programmes : Modification du PLUi-H



Orientation stratégique	Conforter les principales centralités urbaines Favoriser le dynamisme économique
Action nom	Marketing territorial, promotion et animation territoriale
Action n°	M2.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les atouts, points forts, éléments emblématiques de la commune. Communiquer à grande échelle (nouvelles installations, entreprises, marché, patrimoine naturel et architectural, activités touristiques et de loisirs, équipements, etc.) <i>ex : publication Marennes</i> Organiser et soutenir financièrement les animations commerciales ou non favorisant l'attractivité de la centralité commerciale (marché, événements ponctuels, culturels, sportifs, loisirs, touristiques, etc.) Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises et des habitants, au sujet des qualités particulières du centre-ville, de son attrait économique et de vie Etablir un plan d'action de communication, campagne d'attractivité territoriale et soutien aux animations (définition des « messages », cibles, supports utilisés (site web, réseaux sociaux, etc.), fréquence de publications, etc.) Mettre en place un accueil particulier aux nouveaux arrivants et faciliter le parcours d'intégration et de connaissance des services de la ville. Renforcer l'intégration dans le maillage économique des nouveaux entrepreneurs et soutien à la reconnaissance des activités économiques du territoire (nautisme, commerce, tourisme, artisanat, etc.)
Partenaires	PNR, CdC Association de promotion des marchés Etablissements culturels et de loisirs Entrepreneurs et entreprises...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de publications, posts, relais presse, nombre d'événements et animations Mesure retombées presse
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'image de Marans aujourd'hui stigmatisée et réduite aux problématiques de la rue d'Aligre. Apporter un soutien aux actions en ville pour permettre d'améliorer et de renforcer l'attractivité, faire découvrir un patrimoine riche Valoriser, faire connaître le territoire auprès du plus grand nombre, créer une dynamique touristique et commerciale, permettre un renforcement de l'identité, une cohésion territoriale
Annexes	Ex de dossier de Presse Marennes Vivre et en Vivre – nov 2022



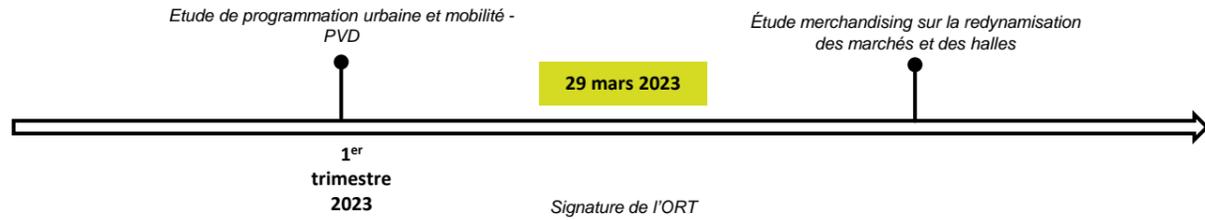
Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides		
Chargé de communication	?	Région	MONTANT	XX %
Plan de communication	?	PNR	MONTANT	X %
Participation aux animations /événements	?	Département	MONTANT	X %



Orientation stratégique	Conforter les principales centralités urbaines Equilibrer l'économie entre le centre-ville et la périphérie Favoriser le dynamisme économique Maintenir et conforter l'offre en commerces et services de proximité dans le centre-ville
Action nom	Redynamiser les marchés
Action n°	M2.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La Halle de Marans et son marché possèdent une offre produit intéressante qui vient compléter la proposition alimentaire sur la commune. Ce mode de distribution est également stratégique pour maintenir une offre de producteurs locaux en vente directe.</p> <p>Elle représente un caractère identitaire et architectural fort (cf Fiche action M4.2 Réhabiliter la Halle du Marché) et est aujourd'hui le lieu le plus emblématique de la centralité de la ville sur une offre de commerce de bouche. Elle s'inscrit dans un secteur où se situe l'ancienne Halle à poissons qui ne possède plus à l'heure actuelle de fonction économique régulière.</p> <p>L'offre non sédentaire est composée d'un marché hebdomadaire (mardi) et d'une foire mensuelle. En saison, un marché sur le Port est organisé avec une certaine réussite.</p> <p>Dans le cadre du projet de réhabilitation, il convient préalablement d'étudier les attentes clientèles sur ce marché et définir les actions de redynamisation à entreprendre.</p> <p>Des actions de redynamisation seraient intéressantes à engager suivant les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> « reprogrammer » la Halle couverte en tant que lieu de vente et de consommation festifs, susceptible d'accueillir un espace bar-dégustation créer une politique marketing et communication autour du marché (cf Fiche action M2.7 Marketing territorial) et mettre en valeur l'offre, en particulier, locale réhabiliter la halle de Marché (cf Fiche action M4.2) renforcer l'offre et adapter le marché aux nouveaux temps et nouveaux modes de consommation améliorer le confort et l'ambiance travailler l'effet vitrine et la théâtralisation/mise en scène
Description de l'action (suite)	<p>Une étude commerciale spécifique doit donc être engagée et comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une étude clientèle sur leurs attentes en matière d'offre -des entretiens approfondis avec les commerçants non sédentaires (cf éléments de diagnostic étude CCI) -un diagnostic spécifique du marché (position dans l'offre, accès et signalétique, expérience client, extérieur /intérieur, plan merchandising et attractivité) par l'établissement d'un rapport d'observation -une mise en comparaison de quelques halles -une déclinaison par actions sur les orientations listées ci-dessus. <p>Ces éléments sont indispensables préalablement à l'action concernant la réhabilitation architecturale des halles pour permettre de conserver et dynamiser les fonctions économiques, commerciales et de services.</p>
Partenaires	CCI en qualité de BE – CA Syndicat des Commerçants non sédentaires Association de promotion des Marchés CDC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Nombre d'actions déclinées et engagées Nombre de commerçants et nombre de marchés Éléments de communication, publications et animations
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> La Halle de marché est un lieu économique important, pour le CV de Marans. Emblématique par son architecture, sa position fait également le lien entre la centralité et les quais. Il a néanmoins tendance à perdre de l'attractivité au cours des dernières décennies. Sa redynamisation représente un moteur indispensable pour redonner de la vitalité au cœur de ville. Recréer une polarité économique et sociale en centralité, renforcer le sentiment d'appartenance et l'image de la centralité Faire de la centralité le lieu d'échange et de soutien aux producteurs locaux <p>Cette redynamisation s'inscrit dans un cadre plus large qui s'oriente autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un lieu emblématique, vivant, renforcer les liens entre différentes halles, la foire et les quais Valoriser la qualité architecturale Rendre les marchés plus attractifs, renforcer leur offre et leur position concurrentielle Réaliser une réhabilitation innovante et exemplaire sur le plan environnemental

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides	
Étude merchandising sur la redynamisation des marchés et des halles	? €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département et soutien CCI sur ce type de démarche spécifiquement
Déclinaison des actions sur les orientations de reprogrammation de l'offre, nouveaux temps et nouveaux modes, communication /animation, confort et ambiance, effet vitrine et théâtralisation		Banque des Territoires CCI Association de promotion des marchés	

Liens autres programmes : CRTE



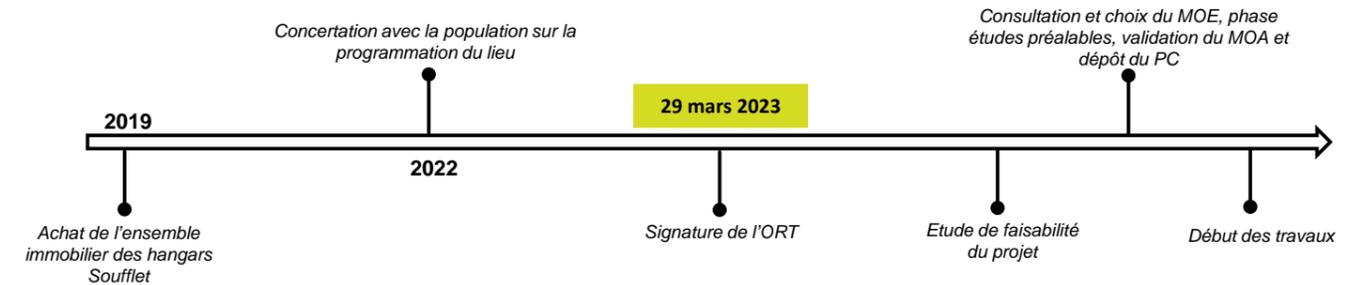
02
ECONOMIE



Fiche action M2.9 : Réhabiliter les anciens hangars Soufflet en lieu de vie culturel et touristique

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le renouvellement urbain Faire de la Ville une ville durable alliant mixité fonctionnelle, compacité, et reconnectant les différents quartiers Valoriser le patrimoine naturel et bâti Relancer le dynamisme de la commune Aménager le port avec des espaces de rencontre Développer le tourisme
Action nom	Réhabiliter les anciens hangars Soufflet en lieu de vie culturel et touristique
Action n°	M3.10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CdC Aunis Atlantique
Description de l'action	<p>En 2019, la CdC Aunis Atlantique a acquis un ensemble immobilier d'environ 2000 m² sur le secteur du port de Marans, les anciens hangars SOUFFLET, rue du Grand Both. Sous l'impulsion des élus de Marans et en complémentarité avec les autres projets de tiers-lieux intercommunaux, elle s'est engagée dans une réflexion visant à l'émergence, sur ce site, d'un lieu de vie répondant aux enjeux du projet de territoire 2022-26. Un sondage en ligne sur les attentes de la population a été relayé entre septembre et octobre et a permis d'identifier le format de ces ateliers qui a réuni une vingtaine de participants aux profils divers (habitants, associations, artistes, urbanistes, acteurs touristiques, entrepreneurs...). Ces ateliers de co-conception programmatique ont été organisés du 21 au 23 novembre 2022, animés par le groupement Urban LoCo-Lab's 214, spécialisé dans l'installation de lieux de vie à fort impact local.</p> <p>À la suite de la concertation de la population, la CdC en partenariat avec la commune a pour projet la réhabilitation de ce patrimoine bâti portuaire pour en faire un lieu de vie participatif : café associatif, ateliers d'artistes, belvédère...</p> <p>Une étude de faisabilité pourra être menée afin de dimensionner les besoins, réaliser des diagnostics (amiante, plomb, structure, sol), chiffrer le coût de l'opération, effectuer un calendrier prévisionnel des différents étapes...</p>
Partenaires	Commune Département 17 (Réaménagement du port à sec)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du tiers-lieu, taux d'occupation des espaces par les artistes.
Conséquence sur la fonction de centralité	Mettre à disposition des locaux pour l'installation d'activités culturelles et associatives sur le port redonnera son caractère de lieu de vie mouvant et animé à ce quartier chargé d'histoire. Cette place qui jouxte le centre-bourg sera le théâtre d'échanges intergénérationnels, d'événements festifs entre les habitants, les cyclistes de la Vélofrancette et de la Véloodyssée, les salariés du port à sec... Ce nouveau lieu de vie marandais, ouvert sur une perspective paysagère des bords de Sèvre Niortaise incitera les visiteurs à explorer les quais et le centre-bourg de la cité.
Annexes	- Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS - Travaux issus des ateliers de co-conception programmatique en novembre 2022

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes techniques sur le ou les bâtiments à réhabiliter (diagnostics structures, plomb, amiante, levé topo...)	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Étude de programmation portant sur la réhabilitation des bâtiments	Entre 10 000 € et 20 000 €	Banque des Territoires	

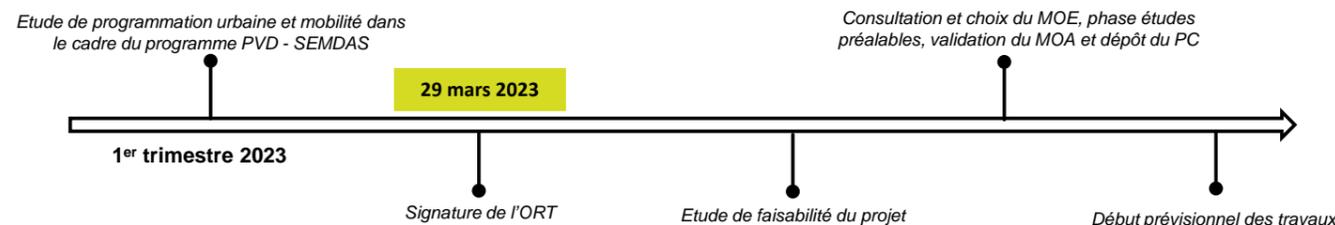


Perspective d'intention effectuée dans le cadre de l'atelier de concertation organisé par la Cdc AA et le groupement Urban LoCo-Lab's 214, spécialisé dans l'installation de lieux de vie à fort impact local - **document non contractuel** -

Liens autres programmes : CRTE

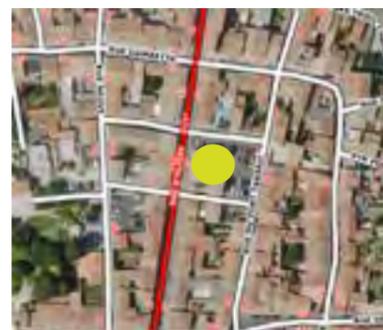
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Favoriser le renouvellement urbain ➢ Faire de la ville une ville durable alliant mixité fonctionnelle, compacité et reconnectant les différents quartiers ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Relancer le dynamisme de la commune
Action nom	Réhabiliter l'ancien hôtel Kermau de Launay en maison de santé pluridisciplinaire
Action n°	M3.11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le bâtiment de l'ancien hôtel Kermau de Launay se situe rue d'Aligre. Propriété communal, la réhabilitation de cet ancien hôtel donnera rapidement un nouveau visage à la rue d'Aligre post contournement, et favorisera un nouvel élan sur cet axe.</p> <p>La programmation envisagée est la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire. Une MSP, monosite ou multi-sites, est une structure au sein de laquelle les professionnels de santé exercent de manière coordonnée. Le projet de santé est le document qui permet de formaliser cette coordination. Il s'appuie sur un diagnostic préalable des besoins, et s'articule autour d'un projet professionnel et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients. Grâce au regroupement de différentes activités médicales et paramédicales, la MSP permet les prises en charge coordonnées et apparaît comme une solution à la lutte contre la désertification médicale.</p> <p>Une étude opérationnelle peut être envisagée pour conforter la faisabilité technique, réglementaire, budgétaire et calendaire du futur projet. L'opération pourrait ensuite bénéficier du fonds de restructuration des locaux d'activités (fonds RLA) pour les travaux de réhabilitation.</p>
Partenaires	ARS Minimum deux médecins généralistes et un professionnel de santé paramédical Autre professionnels de santé : infirmiers, kinésithérapeutes...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Installation des professionnels de santé Nombre de patients de la Maison de Santé
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien voire le renforcement de l'offre de soins de premier recours constitue un enjeu primordial pour l'accessibilité géographique aux soins primaires. Cet objectif implique une mobilisation de l'ensemble des dispositifs permettant d'inciter les jeunes professionnels de santé à s'installer dans les territoires caractérisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins. Cette mobilisation doit également permettre, de façon corollaire, de redonner à ces territoires plus d'attractivité, tant pour les professionnels de santé en exercice que pour les étudiants. L'objectif est de contrebalancer le phénomène de déshérence du centre-bourg et de lui redonner de l'attractivité. Cette action doit ainsi favoriser le maintien voir le développement de services de proximité au sein de la rue tel que la pharmacie.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes techniques sur le bâtiment à réaménager (diagnostics structures, plomb, amiante, levé topo...)	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Étude de programmation portant sur le réaménagement du bâtiment	Entre 10 000 € et 20 000 €	Banque des Territoires	



Source : Géoportail

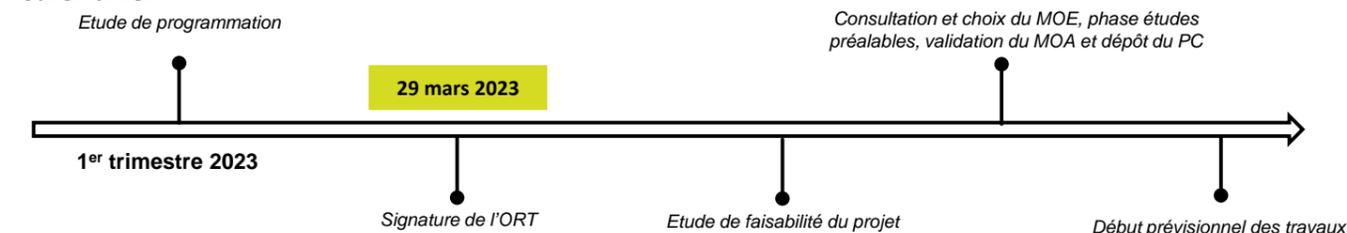


Source : Google Maps

Liens autres programmes : CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Conforter les polarités urbaines, clarifier leurs statuts ➢ Relancer le dynamisme de la commune ➢ Rendre visible, accessible et agréable les commerces et services ➢ Valoriser les filières d'exception comme les activités nautiques et artisanales ➢ Adapter les services et les équipements à l'évolution de la population ➢ Développer l'offre touristique et sportive
Action nom	Développer la base nautique
Action n°	M2.11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>La Sèvre Niortaise est au cœur de la ville, la présence de l'eau et des ports forgent son identité. Ce fleuve navigable est appropriable à travers différents dispositifs. D'une part, le port maritime lieu de production et de mise à l'eau et d'autre part, le port fluvial avec ces embarcadères dédiés à la navigation touristique. La base nautique implantée à l'articulation entre le canal de Marans à La Rochelle et la Sèvre Niortaise constitue un lieu d'ancrage pédagogique pour les jeunes permettant l'apprentissage de la navigation. Lieu aujourd'hui exclusivement réservé aux élèves des écoles, il s'agit aujourd'hui de le démocratiser à l'ensemble des publics: adulte résidant ou de passage.</p> <p>Le bâtiment « base nautique » en jaune, se situe sur le terrain du Département mais ce dernier n'est pas à l'origine de sa construction. Ce bâtiment a été érigé par la mairie de Marans puis reconnu d'intérêt communautaire par une délibération du 22 mars 2016 : La CDC, sur la base de ce transfert de compétence, a engagé 2 séries de travaux de rénovation intérieure de la base entre 2018 et 2020, afin d'assurer la sécurité des enfants accueillis dans le cadre de la voile scolaire.</p> <p>L'aménagement de vestiaires et sanitaires (avec location de modulaire) et la mise aux normes accessibilité (entre 2018 et 2020)</p> <p>Aujourd'hui : réflexion engagée sur le devenir de la base afin d'en révéler son potentiel en cohérence avec l'aménagement prochain du port de Marans.</p>
Partenaires	Département 17 IIBSN (propriétaire du Domaine Public Fluvial) CdC (compétences développement économiques et touristiques. Développement et aménagement sportif) Association l'Amicale Laique DRAC UDAP
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'inscriptions et de visites
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser le nautisme, permettre au grand public, habitants du territoire et clientèle de passage (notamment les cyclotouristes de la Véloodyssée et de la Vélofrancette) la pratique de nombreuses activités nautiques : voile, paddle, canoë, kayak, aviron, pêche, voile radio commandée. <p>A ce titre, la base pourrait être intégrée dans le schéma d'aménagement touristique de la Véloodyssée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir toute l'année des groupes d'enfants ou d'adultes pour des stages de formation avec des animations nautiques (vie associative et scolaire) - Regrouper le secteur associatif dédié au nautisme - Permettre la découverte d'un lieu environnemental remarquable : bien que non classé ENS, la base est située dans le Site Patrimonial de Marans et dans une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon, site d'intérêt majeur hébergeant des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. <p>Faire connaître et développer une diversité activités liées à l'eau Développer le tourisme fluvial sur la commune</p>
Annexes	Etude de programmation

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes techniques de faisabilité, recensement des besoins	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Étude de programmation portant sur le fonctionnement et le réaménagement du bâtiment	Entre 10 000 € et 20 000 €	Banque des Territoires	

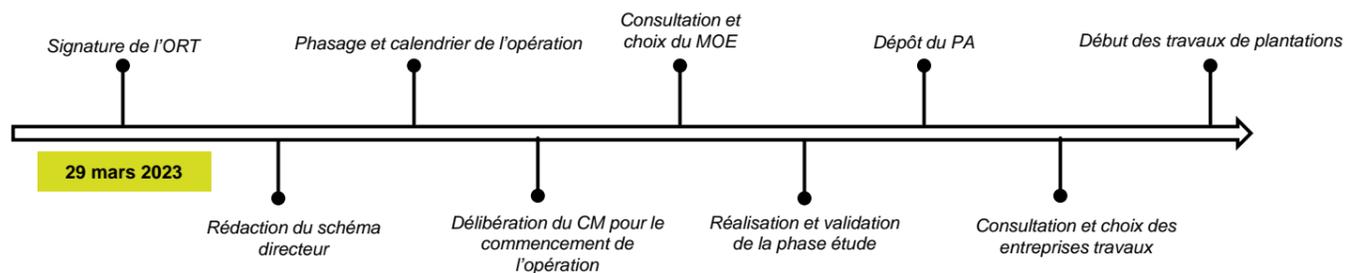




Fiche action M3.1 : Mettre en place un schéma directeur de renaturation et une charte d'aménagement

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames bleue et verte dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Mettre en place une politique de renaturation, un schéma directeur de renaturation et une charte d'aménagement
Action n°	M3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La Ville de Marans souhaite mener une action portée sur la végétalisation de ses rues, de ses places et de ses lieux publics. C'est à travers la mise en place d'un schéma directeur que plusieurs mesures concrètes seront mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La plantation d'arbres - La désimperméabilisation des sols - Le traitement paysager des abords des bâtiments structurants de la ville - Des ateliers de sensibilisation sur le sujet de la nature en ville - L'incitation des propriétaires à planter dans leur jardin et devant chez eux (permis de végétaliser) <p>Ces mesures auront pour objectif de retrouver plus de nature dans l'espace urbain, d'accroître l'offre d'espaces verts en ville, de dessiner le paysage de la ville de demain mais aussi d'aborder les problématiques de développement durable. Ainsi ce schéma directeur envisagera la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation de la biodiversité et invitera les propriétaires à planter devant chez eux. Si les arbres constituent une structure urbaine, ils favorisent la biodiversité en ville et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cette politique de renaturation de la ville permettra d'accroître la connaissance du patrimoine végétal, de le préserver, de le conforter et de le valoriser.</p>
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine Conseil de quartiers Associations d'habitant ,de commerçants PNR Marais Poitevin Département 17
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres plantés/an, Respect de l'objectif du projet, respect du calendrier de commencement d'exécution et de livraison, écart entre le coût final et le coût prévisionnel de l'opération, Mise en place d'un benchmarking pour clarifier le type d'aménagement et le traitement à prévoir dans la ville
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place de ce schéma directeur de renaturation favorisera un cadre paysagé et naturel agréable aux habitants ainsi qu'aux touristes. Il encouragera et incitera les habitants à planter l'espace public avec des essences adaptées, renforçant ainsi l'adaptation des populations aux températures estivales extrêmement élevées et permettant également une réduction par capture des gaz à effet de serre.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

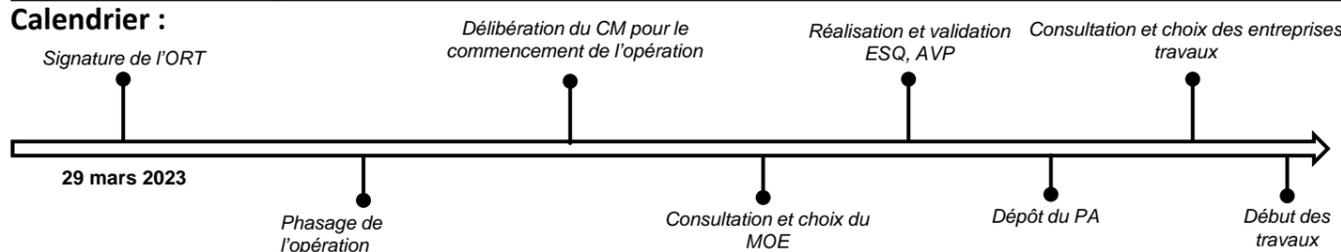
Dépenses HT		Aides opérationnelles	
Mettre en oeuvre la politique de renaturation	Montant à définir en fonction du schéma directeur	Etat : Fonds de renaturation des villes – axe 2 Travaux éligibles : La renaturation des sols et espaces urbains ; la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville ; la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).	Taux déterminé après dépôt du dossier
		Agence de l'eau : désimperméabilisation des stationnements, de la voirie Condition : les travaux doivent être supérieurs à 10 000 €	Taux déterminé après dépôt du dossier
		Département : fonds d'aide à la revitalisation (espaces verts, voies piétonnes)	Montant des travaux subventionnables à hauteur de 20 % - plafond HT de 100 000 €

Liens autres programmes: CRTE



Planche issue du « Projet de territoire du programme Petites Villes de Demain », Phase diagnostic, Comité de pilotage n°1, le 12 octobre 2022

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames verte et bleue dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Connecter la ville à ses espaces naturels
Action n°	M3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La Ville de Marans est située au cœur du Parc Régional du Marais Poitevin. Dans ce contexte, la ville compte plusieurs espaces naturels ou végétalisés en son sein et sur ses franges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cimetière avec son église classée aux Monuments Historiques - Les quais (ou berges en dehors de la ville) de la Sèvre Niortaise - Le Pré de la Grave - Les parcelles de maraichage <p>La commune souhaite donc valoriser et affirmer ce patrimoine paysager support de sa trame verte par divers moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Replanter une micro-forêt à visée pédagogique au Près de la Grave, - Développer le concept de « cimetière paysager » à travers la mise en œuvre d'une gestion spécifique du site et du végétal - Créer une promenade didactique (sentier de découverte et d'observation) traversant la zone de maraichage dans la proximité de la place du Port, - Valoriser une promenade verte le long de la Sèvre Niortaise. <p>Ces actions auront pour objectif d'accroître la dimension écologique de la ville en développant la biodiversité et ainsi, améliorer le cadre de vie des marandais.</p>
Partenaires	Département 17 PNR Marais Poitevin ABF CAUE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation (visiteurs, scolaires, cyclistes), enquête auprès de la population (concertation)
Conséquence sur la fonction de centralité	Tendre vers une « ville nature », dans le contexte du réchauffement climatique croissant, est une nécessité. La Ville de Marans peut devenir un exemple au sein de son territoire. Ces actions soutiendront son identité en tant que « petite ville de demain » au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.
Annexes	∅



Financement prévisionnel:

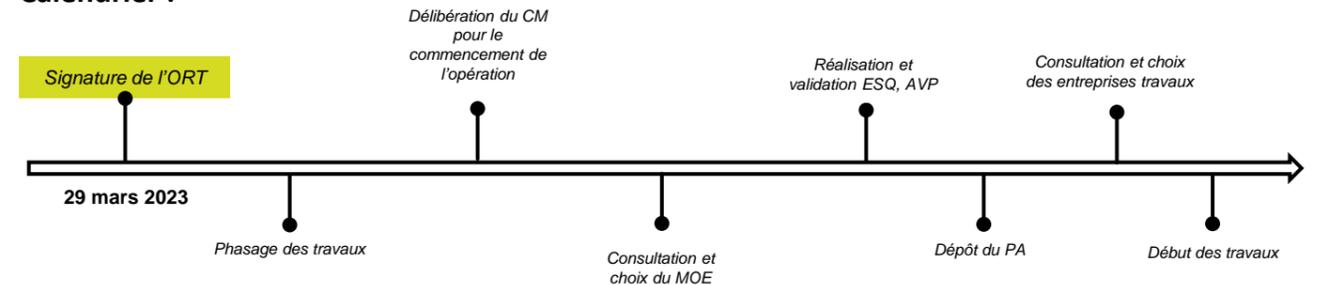
Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes opérationnelles sur les différents espaces naturels à réaménager	Entre 10 000 € et 20 000 € par site	Département	Montant de la subvention déterminé après l'étude du dossier PVD
		Banque des Territoires	

Liens autres programmes: CRTE



Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames verte et bleue dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Créer des parcs publics
Action n°	M3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Marans se distingue par l'importance accordée à ses jardins et au fleurissement. La ville a d'ailleurs reçu quatre fleurs dans le concours des villes et villages fleuris, soit la plus haute distinction. Elle souhaite conforter l'aménagement et l'ouverture au public de ses parcs et jardins avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement paysager du Jardin du Moulin en jardin pédagogique sur le dérèglement climatique situé avenue de la gare (projet déjà engagé), - l'aménagement en parc public de l'actuel terrain de VTT d'environ 1,6 hectares. <p>Ce bois, situé en ville, abrite une faune et une flore riche ; sa topographie accidentée et plantée de centaines d'arbres (chênes verts et lièges, frênes, noisetiers...) pourrait devenir le futur poumon vert du Marans de demain.</p> <p>Situé à proximité directe du futur pôle multimodal de la gare TER, ces aménagements assureront leurs rôles de porte d'entrée végétale au sud du centre-ville en écho à la porte d'entrée fluviale au nord.</p>
Partenaires	PNR Marais Poitevin CAUE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation du parc, enquête auprès de la population (concertation)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces jardins et parcs en cœur de ville, forts de leur singularité, contribueront à attirer touristes et habitants souhaitant profiter d'une nature luxuriante au sein d'un quartier en mutation. En plus de leur identité propre de jardin et de parc urbain, ils seront le trait d'union entre le cœur de bourg et le pôle multimodal de la gare. Avec leurs échelles imposantes, comparables à la Place du port, ces nouveaux espaces publics seront le symbole de la ville-nature aux portes du Marais Poitevin.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD, cf : diagnostic en marchant (concertation) - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HTc		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude opérationnelle pour l'aménagement du parc (accessibilité, sécurisation, éclairage...)	Entre 10 000 € et 20 000 €	Département	Montant de la subvention déterminé après l'étude du dossier PVD
		Banque des Territoires	

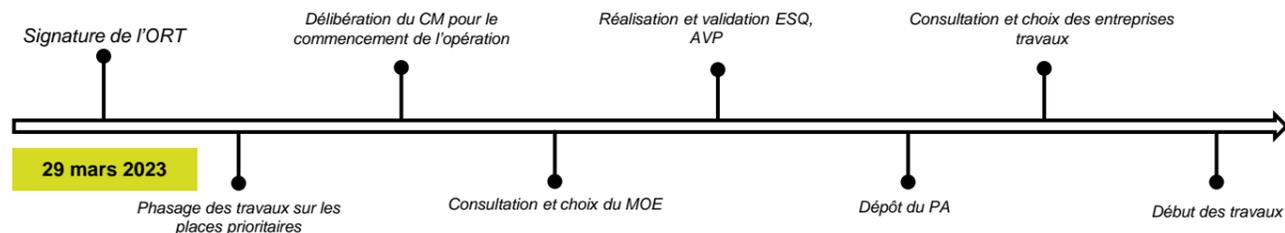
Liens autres programmes: CRTE



Source : géoportail

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames vertes et bleues dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Requalifier et sécuriser les places publiques
Action n°	M3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Dans la perspective d'une valorisation et d'une sécurisation des espaces publics marandais, l'aménagement des places suivantes apparaît comme un levier important pour améliorer le cadre de vie des habitants et leur redonner la jouissance de ces lieux emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La place du Port – env. 1,8 ha (cf : fiche n°2), étude engagée avec la DML - La place Cognacq – env. 4 000 m² (cf : fiche n°4), étude engagée avec la DI - La place de la République – env. 1 000 m² - La place de l'église - environ 2 000 m² - La place de la Halle aux poissons avant et arrière – env. 1000 m² - La place St Christophe – env. 13 000 m² qui dépend du contournement - La place de Bel air – env. 6 000 m² - Le pôle multimodal de la gare – env. 8 000 m² (cf : fiche n°19) <ul style="list-style-type: none"> ➢ Redonner de l'espace aux piétons et aux cyclistes et assurer la sécurité des cheminements doux en particulier sur les places jouxtant des équipements scolaires. Ces dernières devront en outre offrir des conditions de desserte des bus scolaires adaptées ➢ Réguler le stationnement des véhicules sur ces espaces en déterminant un seuil d'équilibre entre les besoins en stationnement et le gain en qualité du cadre de vie ➢ Consolider la « Trame verte » via une végétalisation et une désimperméabilisation des sols. Outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur. L'ensemble des places et espaces sera traité avec un langage architectural et paysager commun permettant de mettre en place une trame visuelle et de sous-entendre les liaisons entre les différents lieux publics de Marans (cf : charte du PNR Marais Poitevin) ➢ Enfin, le patrimoine et la mémoire de la Ville de Marans seront racontés à travers la mise en valeur de ces places. <p>La réalisation d'études de faisabilité permettra d'approfondir et de définir l'aménagement de ces places sous les prismes réglementaires, techniques (réseaux), budgétaires, calendaires...</p>
Partenaires	<p>Département 17 (Direction des infrastructures) Début des études au premier trimestre 2023 CD17 (Direction de la Mer et du Littoral) : étude menée sur le port de Marans (aménagement du port à sec) CdC : service transition écologique et mobilités (mise en œuvre du schéma directeur cyclable) Etat</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation des places, diminution des incivilités impliquant des véhicules, sondage auprès de la population (concertation)
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitaliser l'ensemble de places structurantes de la Ville de Marans favorisera la fréquentation de la cité et son attrait. Le rôle de centralité de la Ville de Marans sera renforcé grâce à un cadre de vie apaisé dont profiteront les habitants, touristes, travailleurs... L'identité de cette cité fluviale, au cœur du Marais Poitevin retrouvera son éclat grâce à des espaces publics conviviaux, sécurisés, végétalisés et fonctionnels.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité à Marans – SEMDAS Schéma directeur cyclable - CdC

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Aides opérationnelles
Etat : DSIL - Développement d'infrastructure en matière de mobilité (développement plateforme de mobilité, aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives (prioritairement vélo) Jusqu'à 80%
Etat : DETR - transition écologique et environnement : mobilité durable, liaisons douces Entre 40 et 50 %
Etat : Fonds de renaturation /ou fonds vert travaux éligibles : La renaturation des sols et espaces urbains ; la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville ; la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées). Taux déterminé après dépôt du dossier
Département (fonds d'aide à la revitalisation) : travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale : espaces verts, voies piétonnes Montant des travaux subventionnables = 20 % Avec un plafond HT de 100 000 €
Agence de l'eau : désimperméabilisation des stationnements, de la voirie Condition : les travaux doivent être supérieurs à 10 000 € Taux déterminé après dépôt du dossier

Coût (au ratio) des travaux HT	
Réaménagement de la place de Bel-Air	entre 700 000 € et 750 000 €
Réaménagement de la place St Christophe	entre 1 500 000 € et 1 600 000 €
Réaménagement de la place de l'église	Entre 230 000 € et 260 000 €
Réaménagement de la place des halles	Entre 50 000 € et 80 000 €
Réaménagement de la place de la République	Entre 120 000 € et 150 000 €

Liens autres programmes: CRTE



Schéma d'intention de la rue d'Aligre, les places du centre ancien et la rue de la Maréchaussée - document non contractuel - agence Urban Hymns – étude de programmation urbaine et mobilité - SEMDAS



Schéma d'intention de la Place de Bel-Air - document non contractuel - agence Urban Hymns – étude de programmation urbaine et mobilité - SEMDAS

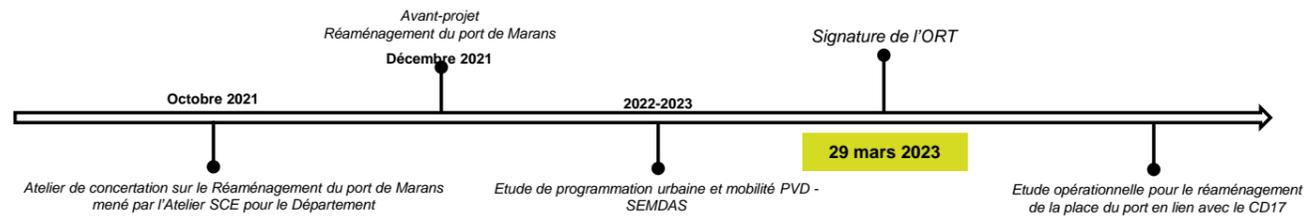


Schéma de la Place St Christophe post-contournement, agence Urban Hymns – document non contractuel - étude de programmation urbaine et mobilité - SEMDAS



Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➤ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➤ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➤ Déployer les trames vertes et bleues dans la commune ➤ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Aménager la place du Port
Action n°	M3.5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans Département 17
Description de l'action	<p>La Direction de la Mer et du Littoral de la Charente-Maritime, et plus précisément le service des ports départementaux, mène une étude depuis 2019 sur le réaménagement du port à sec de Marans. En parallèle, la commune de Marans a souhaité être intégrée à la réflexion afin de réfléchir à l'aménagement d'une place publique en bord de Sèvre Niortaise. L'enjeu aujourd'hui est de définir un parti-pris d'aménagement conciliant les activités liées à l'exploitation du port à sec par le Département et celles des coopératives agricoles avec les usages à caractère urbain (stationnement, promenade, place, aire naturelle,...)</p> <p>Le programme d'action « Petites Villes de Demain » est l'occasion de poursuivre la réflexion engagée par le Département et la Ville.</p> <p>Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une partition spatiale et surfacique entre les activités du Port à sec et les usages urbains • Redéfinir les modalités de déplacements routiers afin de concilier les différents usages sur la place du Port tout en apaisant les flux côté centre-ville • Conforter la place du piéton et valoriser les continuités douces • Penser l'offre en stationnement afin de créer une réserve de capacité notable et réversible pour d'autres usages (évènementiel) • Réconcilier la ville et le Port en valorisant les façades tournées vers la place (commerces ...) • Soutenir l'identité urbaine et paysagère de la place ainsi sa valeur environnementale (favoriser des sols perméables et les plantations) <p>Des hypothèses d'aménagements ont été proposées dans le cadre de l'étude de programmation urbaine et mobilité. La réalisation d'une étude opérationnelle pourra déterminer la faisabilité du projet de réaménagement de la place (réglementation, réseaux, diagnostics, budget, calendrier).</p>
Partenaires	Département 17
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation de la place, sondage auprès de la population (concertation)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La place du Port sera un espace d'interface entre le fleuve et la ville et un catalyseur de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités du port à sec renforceront la dynamique économique nourrissant l'identité de la « ville-port » - Des projets d'aménagement soutiendront la mise en continuité des espaces et de la berge (par opposition à une compartimentation du site) - Les façades du centre historique seront tournées vers la place pour mettre en lien le centre et le port - Les équipements culturels et de services seront consolidés sur le côté Sud de la place par la reconquête de friches (anciens hangars Soufflet) <p>Cet ensemble façonnera un lieu singulier accentuant la centralité de la Ville de Marans comme Ville « port » et de culture.</p>
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS Rendu de la concertation du « Phaare » - Cdc, Commune et groupement Urban LoCo-Lab's 214

Calendrier :



Financement prévisionnel:

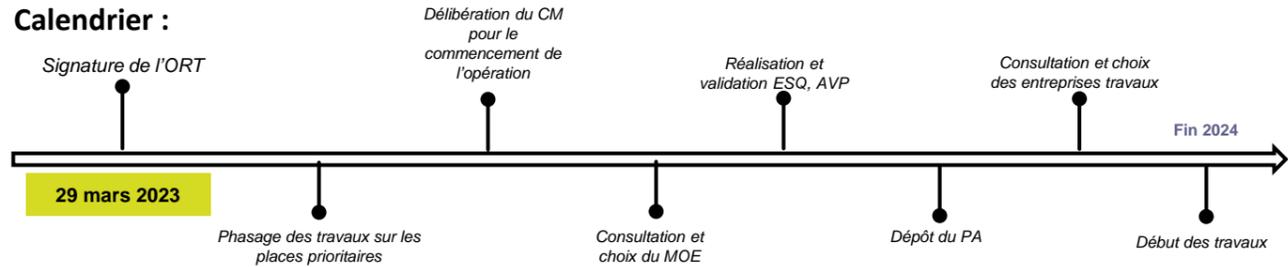
Coût (au ratio) des travaux HT		Aides opérationnelles	
Réaménagement de la place du port	Chiffrage en cours par la DML du Département	Etat : DSIL Développement d'infrastructure en matière de mobilité (développement plateforme de mobilité, aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives (prioritairement vélo))	Jusqu'à 80 %
		DETR - transition écologique et environnement : mobilité durable, liaisons douces	Entre 40 et 50 %
		Agence de l'eau : désimperméabilisation des stationnements, de la voirie Condition : les travaux doivent être supérieurs à 10 000 €	Taux déterminé après dépôt du dossier
		Département (fonds d'aide à la revitalisation) : travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale : espaces verts, voies piétonnes	Montant des travaux subventionnables = 20 % Avec un plafond HT de 100 000 €

Liens autres programmes: CRTE



Schéma d'intention de la Place du Port – **formalisation des intentions de la commune - document non contractuel** - agence SCE en collaboration avec le Département 17

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames bleu et verte dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Requalifier la place Ernest Cognacq
Action n°	M3.6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Dans la perspective d'une valorisation et d'une sécurisation des espaces publics marandais, l'aménagement de la place Cognacq apparaît comme un enjeu fort.</p> <p>Cette place est une respiration d'une grande qualité architecturale et paysagère au sein du tissu dense ancien. Elle bénéficie d'une connexion directe à la RD.137, et donne accès à des équipements structurants (écoles, mairie...).</p> <p>Toutefois, ce lieu est aujourd'hui essentiellement investi par des usages automobiles qui banalisent le site. Une mise en valeur de cet espace est donc nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Rompre avec un traitement urbain essentiellement routier ➔ Redonner de la lisibilité à la mairie, son parc et à l'école en réservant une partie de la place aux piétons. <p>La réalisation d'une étude de faisabilité permettra d'approfondir et de définir l'aménagement de ces places sous les prismes réglementaires, techniques (réseaux), budgétaires, calendaires...</p>
Partenaires	Direction des Infrastructures du Département 17
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation de la place, diminution des incivilités impliquant des véhicules, sondage auprès de la population (concertation)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le traitement qualitatif de la place Ernest Cognacq renforcera sa lisibilité et son identité. Ce lieu sera le seul de la ville historique côté Sud. L'espace public désormais rendu aux piétons donnera à voir un lieu sécurisé. Le traitement paysager sera un atout pour faire de cet espace un lieu verdoyant et animé.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS



Financement prévisionnel:

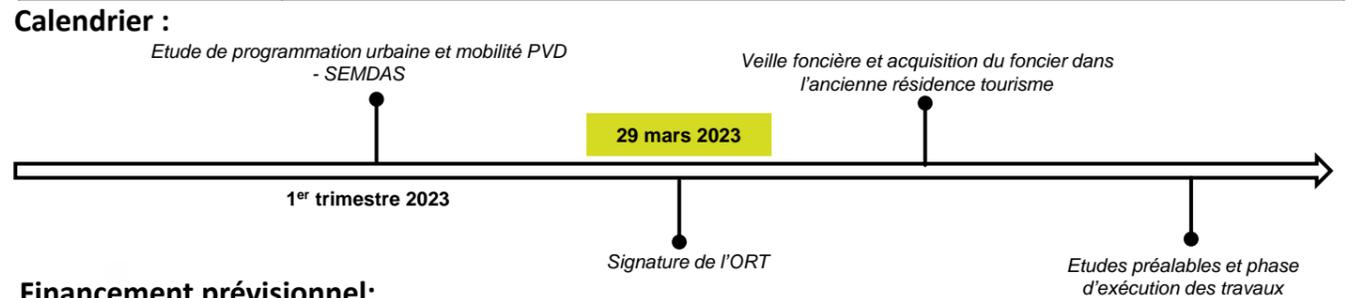
Coût (au ratio) des travaux HT		Aides	
Requalification de la place Cognacq : développement des mobilités douces (arceaux, esplanade et voies piétonnes), végétalisation, quai bus	Coût des travaux compris entre 450 000 € et 500 000 €	DETR - transition écologique et environnement : mobilité durable, liaisons douces	Entre 40 % et 50 %
		DSIL - développement d'infrastructure en matière de mobilité (développement plateforme de mobilité, aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives (prioritairement vélo)	Jusqu'à 80%
		Agence de l'eau : désimperméabilisation des stationnements, de la voirie. Condition : les travaux doivent être supérieurs à 10 000 €	Taux déterminé après dépôt du dossier
		Département (fonds d'aide à la revitalisation) : travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale : espaces verts, voies piétonnes	Montant des travaux subventionnés = 20 % Avec un plafond HT de 100 000 €



Schéma d'intention de l'aménagement de la Place Ernest Cognacq - document non contractuel - agence Urban Hymns - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Favoriser le renouvellement urbain ➢ Faire de la Ville une ville durable alliant mixité fonctionnelle, compacité, et reconnectant les différents quartiers ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Relancer le dynamisme de la commune, ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames vertes et bleues dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans
Action nom	Désenclaver l'ancienne résidence tourisme Park & suites
Action n°	M3.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La résidence Park & suites, située sur l'île au nord du pont de Pierre, est composée de 114 logements et d'un complexe touristique comprenant une salle de réunion, une cuisine pour des réceptions, une salle de conférence...</p> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réintégrer ce quartier au reste de la ville (la zone Ut passe en zone U au règlement du PLUI) ➢ Permettre l'accès de véhicules au sein du site ➢ Avoir une maîtrise foncière communale d'un certain nombre de locaux pouvant recevoir du public ➢ Requalifier ces locaux pour qu'ils bénéficient à la population marandaise ➢ Traiter les chemins piétons au bord de l'eau en confortant la section le long du Canal des Chasses et en revalorisant le réseau des fossés
Partenaires	IIBSN EPF PNR Marais Poitevin
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Diminution du taux de vacance des logements, acquisition de foncier
Conséquence sur la fonction de centralité	L'acquisition d'un certain nombre de locaux situés dans la résidence Park & suites, contribue fortement à la politique de revitalisation du cœur de ville. En plus de présenter un grand intérêt pour les habitants et le tourisme local, la résidence est accessible depuis le noyau ancien de Marans, en franchissant la passerelle du Carreau d'Or (cf : fiche action n°12) et en longeant les quais de la Sèvre Niortaise (cf : fiche action n°18).
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS



Financement prévisionnel:

Etudes HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude réglementaire et juridique sur l'acquisition de locaux au sein de l'ancienne résidence tourisme Park & Suites	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	



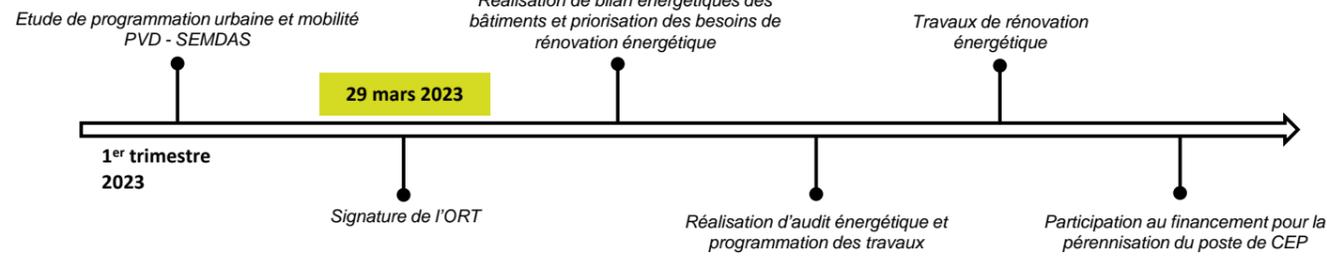
Source : Géoportail

Liens autres programmes: CRTE



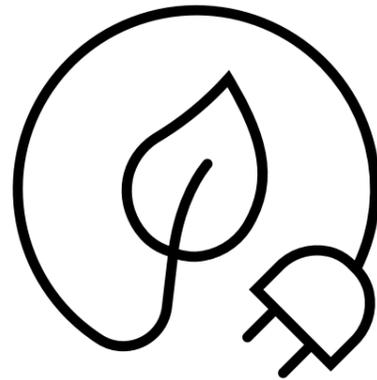
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Développer les énergies renouvelables et viser la sobriété énergétique
Action nom	Réduire et maîtriser les consommations des bâtiments publics
Action n°	M3.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CdC
Description de l'action	<p>La commune de Marans possède et gère un patrimoine bâti fort consommateur de ressources énergétiques et qui contribue indirectement aux émissions de GES.</p> <p>Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » oblige les collectivités à réduire leurs dépenses énergétiques, en définissant des objectifs de performance énergétique pour les grands bâtiments ou ensemble de bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins de 40 % dès 2030 puis de 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010).</p> <p>Dans ce contexte, la commune doit accélérer ses actions d'efficacité énergétique et d'arbitrage sur la gestion de son patrimoine par la mise en place d'une démarche globale d'état des lieux des consommations énergétiques, de programmation et de réalisation de travaux.</p> <p>Pour cela, la commune doit collaborer avec le conseiller en énergie partagé (CEP), agent de la communauté de Communes Aunis Atlantique dont la mission est d'accompagner les Communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Celui-ci l'aidera à faire les bilans énergétiques de ses bâtiments, puis à prioriser et planifier les travaux de rénovation énergétique.</p> <p>La CDC Aunis Atlantique a pour objectif de devenir en 2050 un territoire à énergie positive, c'est-à-dire un territoire qui couvre ses besoins énergétiques par une production locale d'énergie renouvelable. Pour aider les communes à y parvenir, elle adhère au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), pour que les communes puissent bénéficier gratuitement de conseil dans la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, chaleur...). La commune peut solliciter l'aide du CRER pour évaluer son potentiel de production d'ENR et ainsi subvenir au maximum à ses propres besoins énergétiques, notamment par l'autoconsommation de l'énergie produite.</p>
Partenaires	Commune de Marans, Communauté de Communes Aunis Atlantique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'audit énergétique, réalisation de travaux en vue d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, mise en œuvre d'action d'économie d'énergie dans la gestion et l'utilisation des bâtiments.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public par un vaste programme de rénovation. ➢ Encourager la sobriété dans l'utilisation des équipements publics et favoriser les changements de comportements individuels et collectifs. ➢ Affirmer le rôle d'exemplarité des collectivités en favorisant l'émergence et en accompagnant des projets innovants et ambitieux.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Etudes HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Note méthodologique pour un Conseil en Orientation Énergétique (C.O.E.)	3 000 € à 5 000 € par bâtiment et selon surfaces	Département	Montant de la subvention déterminé après l'étude du dossier PVD
Audit énergétique	4 000 € à 6 000 € par bâtiment et selon surfaces	Banque des Territoires	
Conseiller en énergie partagée	Participation au prorata du nombre d'habitants de la Communes	Département	Montant de la subvention déterminé après l'étude du dossier PVD
		Banque des Territoires	
		CDC Aunis Atlantique	32 000 euros sur 3 ans, puis participations au coté des Communes
		ADEME	100 000 euros sur 3 ans

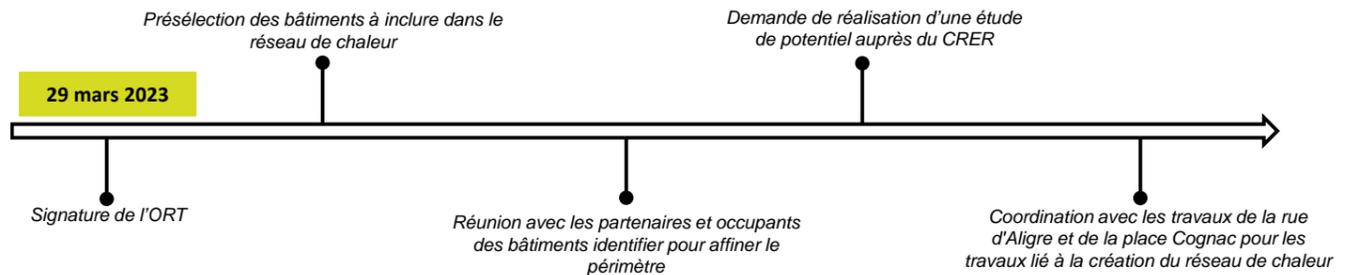


Liens autres programmes: CRTE



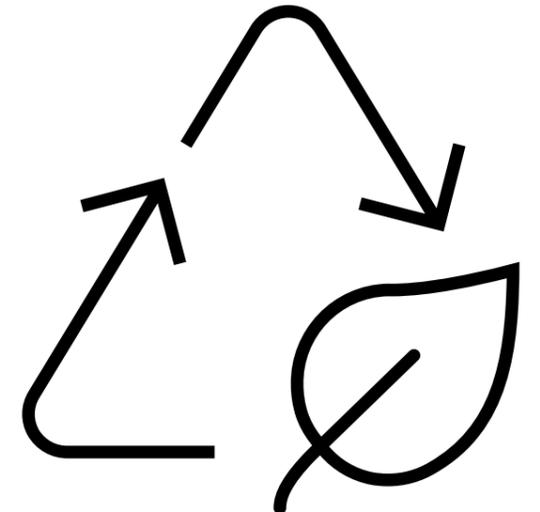
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer la production de chaleur renouvelable ➢ Favoriser la transition écologique
Action nom	Création d'un réseau de chaleur urbain
Action n°	M3.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CdC
Description de l'action	<p>Face aux enjeux climatiques, Aunis Atlantique s'engage à devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive. C'est à dire un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.</p> <p>Pour aider la commune à y parvenir, elle adhère au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER), pour que les communes puissent bénéficier gratuitement de conseil et d'étude de potentiel pour la réalisation d'un réseau de chaleur.</p> <p>La Commune de Marans possède de nombreux bâtiments qu'elle occupe ou qu'elle gère dans son centre ville. Elle doit donc mener une réflexion sur ses bâtiments et leurs usages puis faire une demande d'étude de potentiel auprès du CRER pour évaluer les possibilités de réseaux de chaleur.</p> <p>Pour minimiser les couts de travaux, il convient de mutualiser les travaux d'aménagement du centre ville avec la réalisation de ce réseau de chaleur.</p>
Partenaires	Commune de Marans, Communauté de Communes Aunis Atlantique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'études de potentiel pour la réalisation de réseaux de chaleur, réalisation d'un réseau de chaleur
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public ➢ Affirmer le rôle d'exemplarité des collectivités en favorisant l'émergence et en accompagnant des projets innovants et ambitieux.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Etudes HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Étude, travaux	A définir en fonction de la taille du réseau de chaleur	Département	Fond chaleur de l'ADEME, mis en œuvre par le département de Charente Maritime
		ADEME	



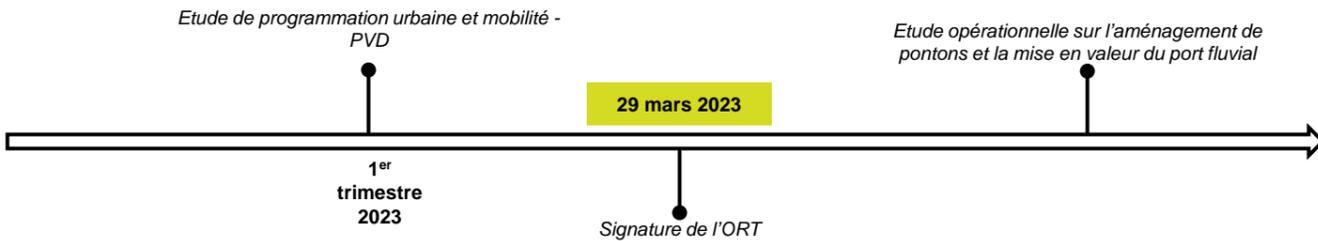
Liens autres programmes: CRTE



Fiche action M3.10 : Développer le port fluvial

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Requalifier les espaces publics et leurs abords ➢ Relancer le dynamisme de la commune ➢ Retravailler les entrées de ville ➢ Développer le tourisme ➢ Adapter les services et les équipements à la population
Action nom	Développer le port fluvial
Action n°	M3.12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La cité fluviale de Marans s'étend sur les deux rives de la Sèvre Niortaise. Long de 159 km, traversant Niort puis le Marais Poitevin dont il est la principale artère hydraulique, le fleuve sert de délimitation avec le département voisin de la Vendée.</p> <p>Le port de Marans se situe ainsi à moins d'une dizaine de kilomètres de la baie de l'Aiguillon et de l'océan Atlantique. Cette situation géographique bien particulière a fait de Marans un port fluvial et maritime à l'origine du développement de la ville du Moyen-âge jusqu'au milieu du XXème siècle.</p> <p>Ses bassins et ses quais témoignent de l'intense activité de son port de commerce dans le passé.</p> <p>La Ville de Marans dispose de 2 ports: un maritime (exploité par le Département) et un fluvial (exploité par la commune). Ce dernier sera développé par la commune avec l'installation de pontons, lesquels seront complémentaires à l'installation de pontons dans le cadre du tourisme fluvestre.</p>
Partenaires	Département 17 IIBSN PNR Marais Poitevin
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Concertation auprès de la population, Taux de fréquentation des berges et quais, relevé et suivi des essences végétales plantées
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmenter la capacité d'accueil des bateaux Développer le tourisme fluvial sur la commune
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides <i>(sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)</i>	
Etude opérationnelle pour la création de pontons et la mise en valeur du port fluvial	Entre 10 000 € et 20 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	



Photographie des bords de la Sèvre Niortaise à Marans – ID Cité - septembre 2022 – étude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS

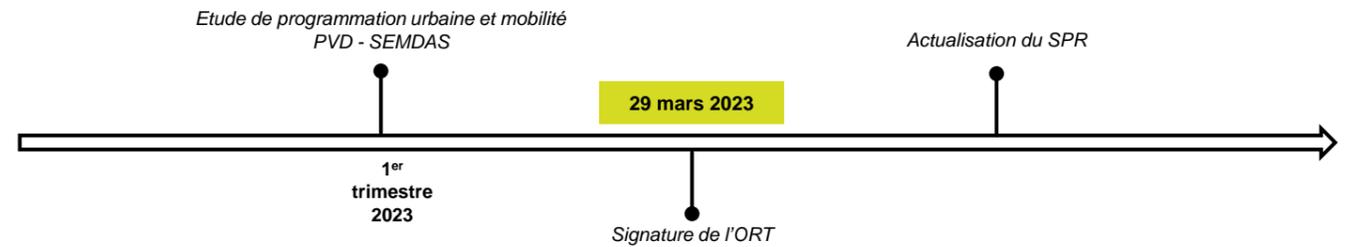
Liens autres programmes: CRTE



Fiche action M4.1 : Actualiser le Site Patrimonial Remarquable

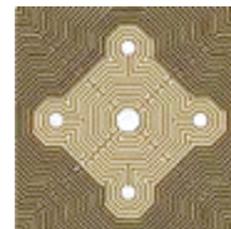
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames bleues et vertes dans la commune
Action nom	Actualiser le site patrimonial remarquable (SPR)
Action n°	4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) correspondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des villes ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur, présente un intérêt public d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager - aux espaces ruraux et paysages qui forment un ensemble cohérent avec ces villes ou quartiers, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. <p>C'est donc un outil simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés.</p> <p>La commune de Marans souhaite donc actualiser le SPR pour répondre aux différents enjeux patrimoniaux et environnementaux. La rédaction d'un PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) est à l'étude.</p>
Partenaires	ABF PNR Marais Poitevin CAUE DRAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Actualisation SPR
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le Site Patrimonial Remarquable de Marans a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville. - de participer à la revitalisation de la ville de Marans d'un point de vue patrimonial. - de valoriser l'image de cité fluviale touristique à travers des actions de conservation du patrimoine bâti et paysager.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement: à déterminer

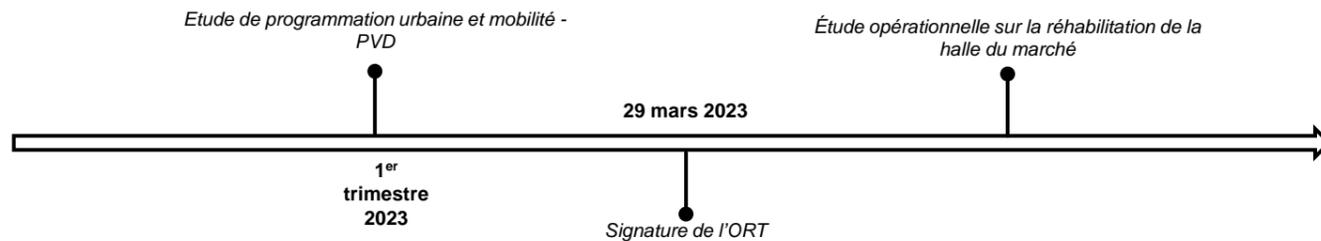
Liens autres programmes: CRTE



**SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE**

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Réhabiliter la halle du marché
Action n°	M4.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La halle a été construite entre 1885 et 1888. C'est un bâtiment en métal, de style "Baltard", s'inscrivant dans le mouvement d'architecture en fer de la fin du XIXème. Elle abrite toujours aujourd'hui le marché le mardi matin ainsi qu'une grande foire mensuelle tous les premiers mardis du mois. Ce marché est animé par la présence de 5 à 15 producteurs locaux.</p> <p>En 1997, d'importants travaux ont été entrepris pour sauvegarder ce patrimoine communal qui, avec le temps, avait subi des dégradations importantes.</p> <p>De nouveau fragilisé, sa réhabilitation doit être envisagée. Cette opération aura pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ de sauvegarder un patrimoine qui a forgé l'identité de la ville de Marans ➢ de sensibiliser habitants et touristes à la préservation du bâti historique de la ville ➢ de faire vivre ce lieu de commerce et d'interaction entre les marandais (cf. fiche action axe n°2 = M2.8) <p>Une étude opérationnelle peut être envisagée pour s'assurer de la faisabilité technique, réglementaire, budgétaire et calendaire de ce projet.</p>
Partenaires	ABF CAUE Marchands
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture du marché
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réhabilitation de ce patrimoine Marandais permettra à la fois</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire connaître l'édifice à un large public - de valoriser le cœur du centre-ville dont la halle fait partie intégrante. - de maintenir une activité commerciale en cœur de bourg
Annexes	Ø

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etudes techniques sur le bâtiment à réhabiliter (diagnostics structures, plomb, amiante, levé topo...)	Entre 5 000 € et 10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Étude de faisabilité portant sur la réhabilitation du bâtiment	Entre 10 000 € et 20 000 €	Banque des Territoires	

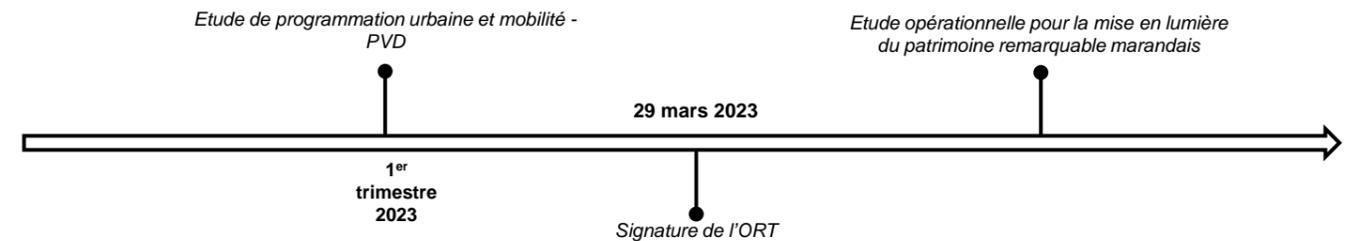


Photographie de la Halle du Marché prise lors du diagnostic en marchant – septembre 2022 – étude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Mettre en lumière le patrimoine remarquable de la ville
Action n°	M4.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La mise en lumière du patrimoine traduit la volonté de la commune de Marans de donner une identité visuelle particulière à sa ville.</p> <p>Il est donc important d'établir une étude afin de définir ce qu'il faudra éclairer et le type d'éclairage choisi dans un contexte de protection et d'économie des ressources.</p> <p>Cette mise en valeur du patrimoine permettra de magnifier, avec des éclairages spécifiques et adaptés aux édifices concernés, les principaux bâtiments remarquables de la ville, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le clocher de l'église Notre Dame des Marais - Les vestiges de l'église St Etienne de Marans, classés aux monuments historiques - Le barrage éclusé du Carreau d'Or - Le Moulin de Beauregard - Le silo de la coopérative agricole (patrimoine du XXème siècle) - La halle du marché - L'école élémentaire de Marans - ...
Partenaires	ABF CAUE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un parcours touristique nocturne l'été, concertation de la population, attrait touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette mise en lumière valorisera les bâtiments remarquables de la ville et pourra faire l'objet d'un parcours touristique nocturne. L'attractivité de la ville peut
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude opérationnelle sur la mise en lumière du patrimoine remarquable marandais	Entre 10 000 € et 20 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	

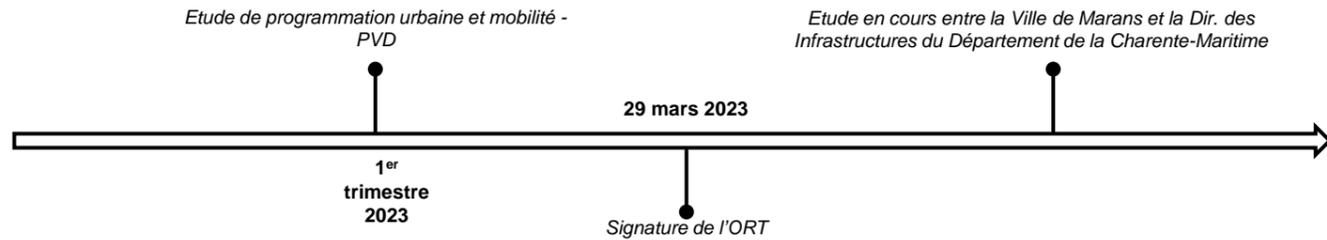


Source : www.ville-marans.fr

Liens autres programmes: CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Valoriser le pont de pierre
Action n°	M4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Le pont est situé au cœur de la cité de Marans, permettant à la rue principale, la rue d'Aligre, de franchir la Sèvre Niortaise. Le pont est long de 21,50 mètres et large de 10,50 (dont 7,10 mètres de chaussée). Il est construit en pierre de taille, y compris ses parapets. L'accès aux quais de part et d'autre du pont s'effectue par des rampes côté amont, et par des escaliers en granit côté aval.</p> <p>La ville de Marans, avec l'appui du Département de la Charente-Maritime, souhaite réaménager le pont franchissant la Sèvre Niortaise et ses abords, afin d'en faciliter l'usage par les riverains et les usagers des modes doux avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation de la traversée de la Sèvre Niortaise par le Pont de Pierre en zone 30 - L'amélioration des flux piétons et cyclistes le long de la rue d'Aligre - La mise aux normes d'accessibilité des trottoirs et traversées <p>Au-delà de l'aspect routier, cette séquence paysagère de qualité est emblématique de la Ville de Marans. Le Pont offre une vue plongeante donnant à voir un condensé de composantes patrimoniales forgeant l'identité de la commune : quais de la Sèvre Niortaise, constructions anciennes parmi les plus hautes du bourg, ensemble de devantures commerciales, percée visuelle contrastant avec les fronts bâtis de la rue d'Aligre... Sa mise en valeur (éclairages, fleurissement...) se fera en parallèle de sa restructuration par les services du Département.</p>
Partenaires	Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptage des vélos et piétons empruntant le pont de pierre, diminution des accidents liés aux automobiles et poids lourds, concertation de la population, point d'arrêt dans le parcours thématique touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	Le pont de pierre fait partie intégrante de l'identité de la ville de Marans. Sa restructuration permettra de le mettre en valeur en facilitant sa traversée. Aussi, les travaux de sécurisation s'inscrivent dans une volonté de développer la pratique des mobilités douces sur le territoire.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Etudes HT	Aides
Etude en cours menée par la Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime	∅

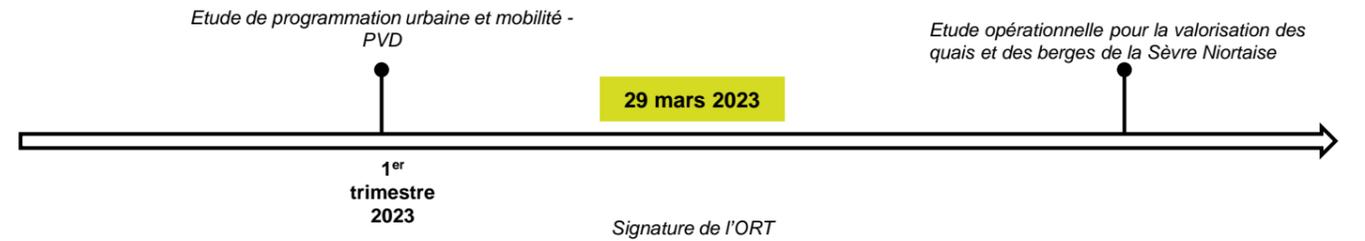
Liens autres programmes: CRTE



Photographie prise depuis le pont de Pierre à Marans - ID Cité - septembre 2022 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Déployer les trames bleues et vertes dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Valoriser les quais et berges de la Sèvre Niortaise
Action n°	M4.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La commune de Marans, traversée par la Sèvre Niortaise compte plusieurs kilomètres de quais et de berges à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. Ces linéaires permettent aux touristes, cyclistes et riverains de se promener en toute quiétude.</p> <p>Les promeneurs profitent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ d'espaces de déambulation privilégié ➔ d'espaces récréatif avec la présence d'équipements culturels et la tenue d'évènements ponctuels à la belle saison ➔ D'espaces de liaison avec la présence d'une passerelle de valeur patrimoniale (porte de l'ancienne écluse) et du pont de pierre assurant la liaison entre les deux rives <p>La valorisation de ces lieux se traduira par la plantation d'essences locales, par l'installation d'assises, par l'aménagement de voie piétonne sécurisé et aux normes...</p>
Partenaires	Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime IIBSN PNR Marais Poitevin CAUE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptage des vélos et piétons empruntant les berges et les quais, concertation de la population, points d'arrêts dans le parcours touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les objectifs permettant d'accroître la fonction de centralité de la ville au sein du territoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer l'identité de la cité fluviale en valorisant les abords du fleuve • Mettre en valeur les perspectives que les quais et berges offrent sur la ville • Conforter la marchabilité et cyclabilité des berges, quais, ponts et passerelles facilitant ainsi les accès aux deux berges
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT	Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)		
		Etude opérationnelle pour la valorisation des quais et des berges de la Sèvre Niortaise	Entre 10 000 € et 20 000 €
		Banque des Territoires	

Liens autres programmes: CRTE



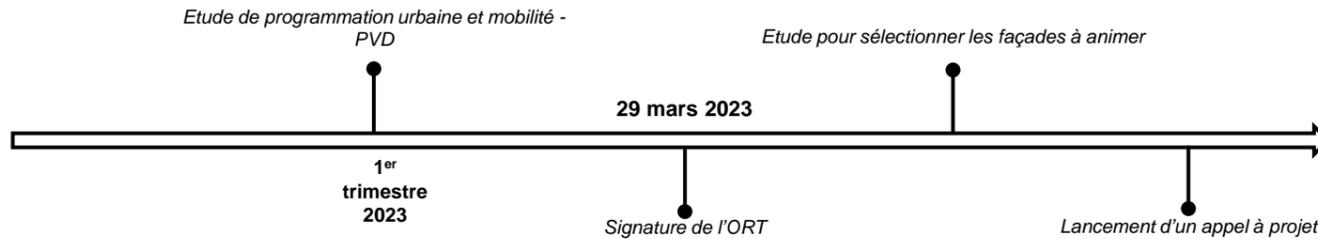
Photographies prises sur les quais de la Sèvre Niortaise - ID Cité / SEMDAS - septembre 2022 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS



➔ Fiche action M4.6 : Animer les façades dégradées et industrielles, créer des évènements artistiques dans la ville

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Relancer le dynamisme de la commune, ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Animer les façades dégradées et industrielles, créer des évènements artistiques dans la ville
Action n°	M4.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>L'objectif de cette démarche artistique et urbanistique est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ d'animer la ville de Marans en peignant certaines façades de bâtiments industrielles en attente de reconversion. ➢ de permettre aux habitants de se réapproprier leur ville au moyen du street art ➢ d'apporter des touches de gaieté et redorer l'image de certains bâtiments en friche <p>Des évènements festifs peuvent accompagner ces initiatives afin de créer une unité entre les habitants de Marans.</p>
Partenaires	Associations d'habitants, de commerçant, CdC, agences spécialisées dans la concertation
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de participation aux évènements festifs, réponse à l'appel à projet pour trouver un graffeur
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ces actions artistiques sont principalement destinées au grand public, éphémère et en constant renouvellement. Cette forme d'art va au-devant des gens et vise plusieurs choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle touche un maximum de monde (habitants, touristes, pendulaires, cyclistes, automobilistes...). - En s'appropriant l'espace urbain, les artistes révèlent, interrogent, soutiennent... - Ce type d'art participe à la revitalisation du centre-bourg en créant la surprise. <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'image de la ville de Marans se renouvellera en multipliant ce type d'évènements.
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Action		Aides	
Lancement d'un appel à projet pour le choix d'un graffeur	Gratuit	DRAC	Non défini
		Mécénat	

Liens autres programmes: CRTE

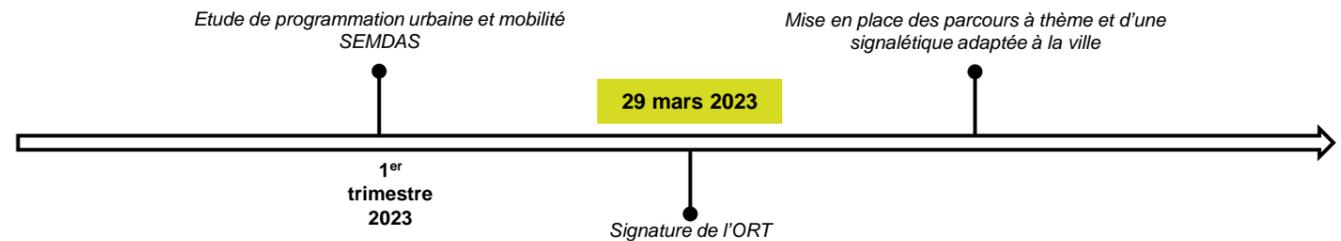


Perspective d'intention de la façade des anciens hangars Soufflet, effectuée dans le cadre de l'atelier de concertation organisé par la Cdc AA et le groupement Urban LoCo-Lab's 214, spécialisé dans l'installation de lieux de vie à fort impact local - document non contractuel.

➔ Fiche action M4.7 : Mettre en place des parcours à thème et une signalétique adaptée

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Valoriser le patrimoine naturel et bâti ➢ Connecter la ville à ses espaces naturels, retrouver plus de nature en ville ➢ Développer les trames bleues et vertes dans la commune ➢ Mettre en valeur l'identité de la ville de Marans ➢ Développer le tourisme
Action nom	Mettre en place des parcours à thèmes et une signalétique adaptée dans la ville
Action n°	M4.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>La signalétique et les parcours à thème ont toute leur importance pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer une direction (jardin public, rivière, espace pique-nique), - donner des informations (plan, consignes à respecter, histoire des lieux...), - sensibiliser le public à la présence d'espèces protégées, au paysage, à la mise en place d'une gestion écologique. <p>Les usagers de l'espace public, au sens large, ont besoin de pouvoir se repérer, s'orienter et atteindre leur destination depuis les transports, sur la voirie et dans les établissements recevant du public. Pour cela il faut voir et percevoir l'information, la déchiffrer, la comprendre, puis la mémoriser et enfin savoir l'utiliser. L'objectif de la signalétique est de garantir une autonomie maximum et, pour cette raison, elle doit pouvoir être utilisée par le plus grand nombre. Elle doit également être facilement associée aux particularités de la Ville de Marans. Mettre en place des parcours à thème avec cette signalétique permettra d'activer le volet touristique. La labellisation « Petites cités de caractère » est à l'étude.</p>
Partenaires	Usagers, techniciens, professionnels du site, personnes en situation de handicap, professionnels du secteur (architectes, techniciens de la voirie, etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mettre en place une stratégie de concertation avec les utilisateurs et gestionnaires des sites pour identifier les besoins
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place de parcours à thème et une signalétique dans la ville aura pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des cheminements simples et éviter des parcours inutiles aux usagers - Informer sur les cheminements alternatifs ou sur le temps entre deux points d'information;
Annexes	∅

Calendrier :



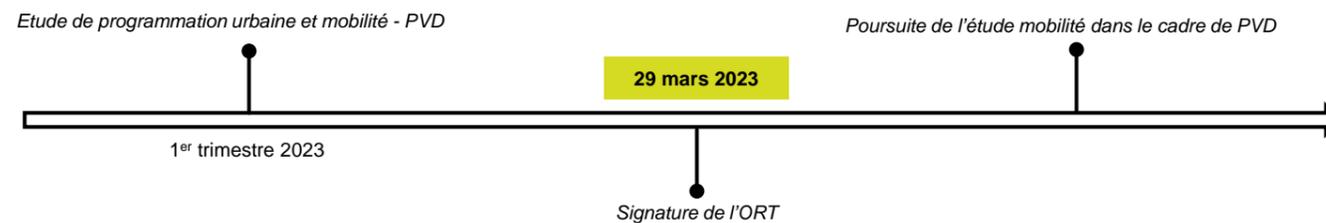
Financement prévisionnel:

Dépenses HT	Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	Aides	
		Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
Etude opérationnelle pour la mise en place de parcours à thème et d'une signalétique adaptée à la ville	Entre 10 000 € et 15 000 €	Banque des Territoires	

Liens autres programmes: CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Mise au point du plan de circulation ➢ Intégrer les flux artisanaux et industriels et développer l'accès au port et à la zone industrielle ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Optimiser les stationnements ➢ Restructurer la desserte en transport en commun ➢ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Réorganiser le plan de circulation du centre-ville
Action n°	M5.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Il s'agit d'étudier dans le détail les possibilités d'évolution de la circulation dans le centre-ville à court terme tout en prenant en compte la création possible d'un contournement de Marans et la réduction du trafic des poids-lourds sur la rue d'Aligre.</p> <p>Le plan de circulation devra contribuer à la mise en oeuvre d'une organisation multimodale simple, lisible, flexible, réactive et réversible ; où la voiture individuelle y a encore une place, mais pas toute la place.</p> <p>Etude du plan de circulation du centre-ville</p> <p>Définition du plan de circulation et analyse de ses incidences sur l'évolution des pratiques et le fonctionnement du centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'intermodalité avec les services de transport en commun (ligne de bus et pôle gare) - Prendre en compte les contraintes des habitants (accès, nuisances, ...) - Amplifier la piétonnisation de secteurs stratégiques à certaines périodes : marchés, manifestations, vacances ... - Favoriser la valorisation des espaces publics (des places) et de la traversée de Marans (rue d'Aligre) - Renforcer la visibilité et l'attractivité des commerces et des équipements publics structurants - Garantir la convivialité des continuités piétonnes - Faciliter le développement de la cyclabilité du territoire - Eviter des reports de trafics sur les voies résidentielles - Participer à l'affirmation de l'identité de la cité fluviale en valorisant ses ponts et les perspectives qu'ils offrent sur la ville. <p>L'étude examinera également les évolutions possibles du périmètre de la zone 30 du centre-ville (ville apaisée) et fera des propositions pour un traitement spécifique des entrées de la zone 30 et des « portes » du centre-ville.</p> <p>Enquête de circulation centre-ville</p> <p>Dresser un bilan global des flux de circulation et des vitesses sur les principaux axes de circulation du centre-ville de Marans afin d'évaluer les impacts et les reports de trafics possibles dans le cadre d'une évolution de la traversée et des accès au centre-ville. 10 postes de Comptages routiers automatiques sur une semaine avec débit des véhicules légers et des poids lourds, relevé des vitesses et discrimination du sens de circulation (avenue de la Gare, avenue des Fours à Chauv, rue du Grand Both, rue de Bordeaux, quais, rue Gambetta ...).</p>
Partenaires	CdC Aunis Atlantique, Département 17, Région Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en oeuvre du plan de circulation et de zones à circulation apaisée (zone 30 - zone 20 - aire piétonne temporaire) Comptages routiers et vitesses Comptages vélos
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> - optimiser la qualité et la lisibilité des accès au centre commerçant et animé du coeur de ville de Marans et aux principales poches de stationnement de la ville, - accompagner le développement de la marchabilité et de la cyclabilité du centre-ville en favorisant le développement d'une ville apaisée (réduction du trafic de transit et des vitesses) ; davantage à pied et à vélo dans le « périmètre de proximité » - mieux lire et affirmer l'identité de la cité fluviale - réduction des nuisances, notamment le bruit et la pollution de l'air.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
<i>Plan de circulation du centre-ville</i>	17 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	
<i>Enquête de circulation centre-ville</i>	8 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	

Liens autres programmes: CRTE

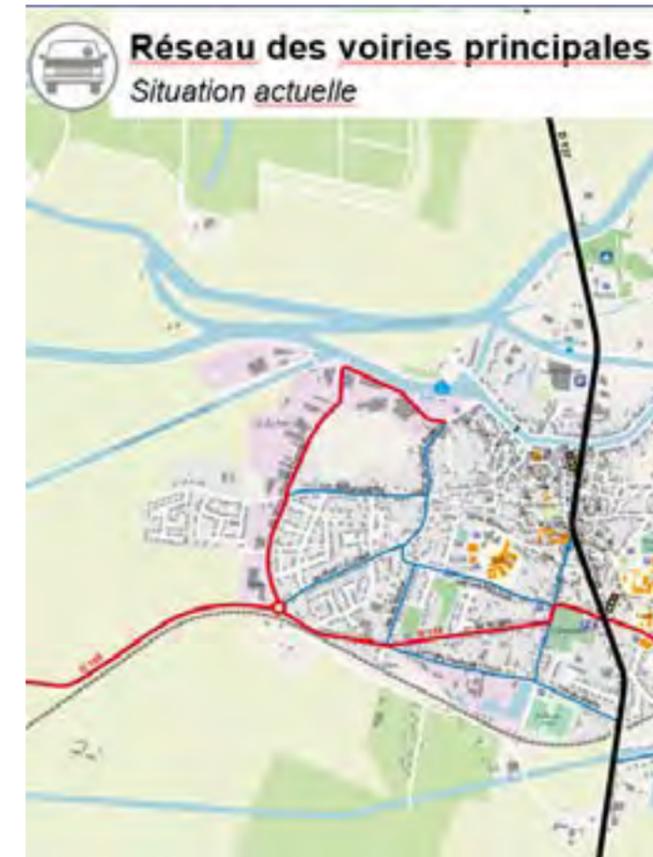


Schéma d'intention du réseau des voiries principales – **situation actuelle** - bureau d'étude ID Cité - issue du diagnostic et des orientations – décembre 2022 – étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

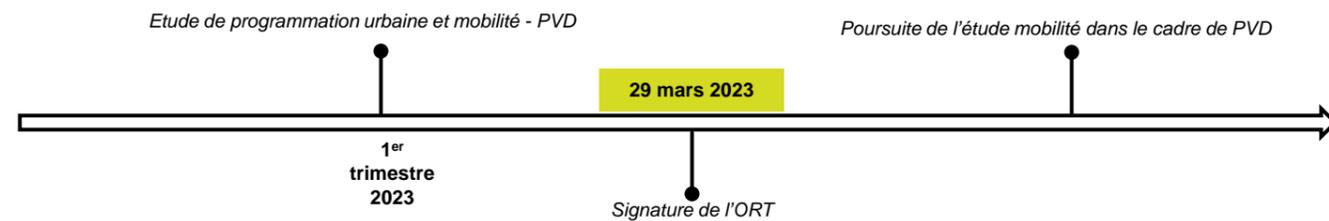


Schéma d'intention du réseau des voiries principales – **hypothèse dans le cas de la réalisation du contournement** - bureau d'étude ID Cité - issue du diagnostic et des orientations – décembre 2022 – étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

➔ Fiche action M5.2 : Mettre en place un plan de jalonnement et de signalétique

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Mise au point du plan de circulation ➢ Développement de la cyclabilité et de la marchabilité en centre-ville ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Mettre en valeur les véloroutes ➢ Optimiser les stationnements ➢ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Mettre en place un plan de jalonnement et de signalétique
Action n°	M5.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort A initier à l'issue de la validation du plan de circulation associé au projet de revitalisation du cœur de ville et de l'armature cyclable de la ville
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CDC
Description de l'action	<p>Il s'agit de revoir le jalonnement du centre-ville en s'appuyant sur les « portes » de ville à valoriser, les poches de stationnement à privilégier et les évolutions du plan de circulation.</p> <p>Ce travail doit notamment permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter et homogénéiser le nombre des mentions et le mobilier associé, - penser le jalonnement et la signalétique comme un support de l'identité de la ville (mise en scène de la cité fluviale), - guider les automobilistes vers les offres de stationnement répondant à leur besoin (stationnement courte durée - longue durée), - réduire le caractère routier des voies d'accès au cœur de ville, - développer une signalétique piétons/vélos et une charte graphique spécifique (direction + temps de parcours). <p>Etude de définition du jalonnement et de la signalétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Signalisation de direction et des principaux parkings du centre-ville ➢ Signalisation du patrimoine naturel, historique et culturel ➢ Signalisation piétons/vélos
Partenaires	CdC Aunis Atlantique, Département 17, Régions Nouvelle Aquitaine Pays de la Loire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation des pratiques de modes de déplacements doux, augmentation de la fréquentation touristique, lisibilité des espaces publics, avis de la population (concertation) sur les évolutions constatées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action doit notamment contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser la qualité et la lisibilité des accès au centre commerçant et à ses principales poches de stationnement, - encourager le développement des mobilités douces (temps de parcours - identification et visibilité des itinéraires pour les usagers comme pour les non-usagers), - mieux lire et affirmer l'identité de la cité fluviale, - développer la vocation touristique du territoire.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude Jalonnement	8 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	

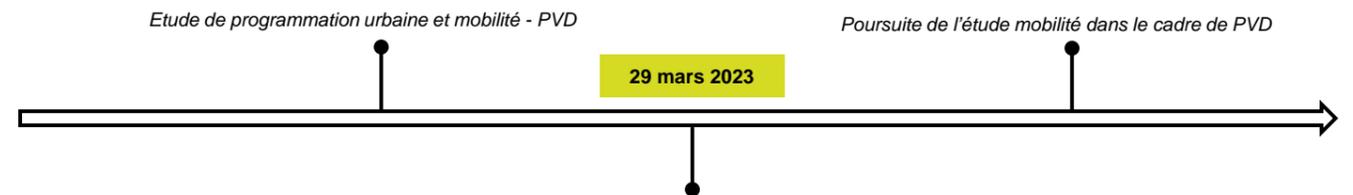


Photographies prises à Marans – ID Cité - 2022 – étude de programmation urbaine et mobilité PVD – SEMDAS

➔ Fiche action M5.3 : Aménager la rue d'Aligre

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Mise au point du plan de circulation ➢ Développement de la cyclabilité et de la marchabilité en centre-ville ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Valoriser le patrimoine ➢ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Aménager la rue d'Aligre
Action n°	M5.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CD17
Description de l'action	<p>La rue d'Aligre s'impose comme la principale image de la ville, celle d'une rue centrale en déclin. Elle éclipse totalement la cité fluviale. Il s'agit de revoir le fonctionnement et le traitement de la rue d'Aligre entre le pôle Camping/Piscine et la rue du Stade en favorisant les besoins locaux et en améliorant les connexions (notamment visuelles) avec les quais, la rue Gambetta et la place Cognacq.</p> <p>Mise au point d'une stratégie de requalification de l'axe prenant en compte la création possible d'un contournement de Marans et la réduction du trafic des poids-lourds sur la rue d'Aligre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de plateaux traversants - Limitation du vocabulaire routier des aménagements de voirie - Création d'une continuité cyclable entre le Super U et le pôle Camping/Piscine - Reconfiguration du carrefour et de la place St-Christophe - Accessibilité en transport en commun du centre-ville
Partenaires	Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime, Régions Nouvelle Aquitaine Pays de la Loire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptages routiers et vitesses
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action doit notamment contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la vitalité et l'animation du centre-ville en réduisant l'encombrement des espaces publics par la voiture, - affirmer la vocation d'accueil touristique et de loisir du centre-ville.
Annexes	Etude CD17 Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude stratégie d'axe	15 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	



La rue d'Aligre – photographie issue du travail des étudiants de l'Atelier d'architecture « hors les murs » - de l'Ecole Nationale d'Architecture de Paris La Villette - 2022

Liens autres programmes: CRTE

➔ Fiche action M5.4 : **Mettre en place un schéma directeur cyclable de la ville**

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement de la cyclabilité et de la marchabilité du centre-ville ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Mise au point du plan de circulation ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Mettre en valeur les véloroutes ➢ Favoriser l'intermodalités
Action nom	Mettre en place un schéma directeur cyclable de la ville
Action n°	M5.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CDC
Description de l'action	<p>Définir et traiter les axes stratégiques pour déployer la ville à vélo Il s'agit d'encourager les modes actifs et d'inciter au report modal, notamment sur les déplacements courts du quotidien. Les itinéraires cyclables à valoriser doivent desservir prioritairement les principaux pôles générateurs de déplacements : les établissements scolaires, les pôles de commerces et de services, les polarités touristiques (camping - port), les équipements publics et la future halte TER.</p> <p>Etude du Schéma directeur cyclable de la ville Le Schéma directeur cyclable traitera des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - axes cyclables à aménager en priorité (rue d'Aligre - avenue de Verdun - quais - rue de Bel Air, ...), - lisibilité et qualité des connexions à vélo au pôles d'équipements, au camping et à la future halte ferroviaire. - mise en oeuvre du double sens cyclable dans les rues à sens unique des zones apaisées du centre-ville (à étudier au cas par cas), - facilitation de l'intermodalité - dispositifs techniques et réglementaire possibles pour aménager les continuités cyclables dans les rues étroites du centre, - simplification et extension des dispositifs existants de limitation des vitesses pour les rendre plus efficaces, - traitement renforcé des 2 véloroutes pour en faire la « vitrine » et le « moteur » du réseau cyclable de la ville, - jalonnement et signalétique (en lien avec l'action jalonnement) - points noirs à traiter, notamment les points de passage obligés comme les ponts et les noeuds routiers, - localisation des stationnements et services vélos pour accompagner le développement des itinéraires cyclables (box - conciergerie), - développement du tourisme à vélo en lien avec la Véloodyssée, la Vélofrancette, le camping (accueil vélo) et la future Halte TER. </p>
Partenaires	Département 17 ADEME - Programme AVELO - Ministère des Sports - Programme "Savoir Rouler à Vélo" à destination des enfants de 6 à 11 ans
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptages vélos Parts modales des scolaires Réalisation d'aménagements cyclables Pose stationnements vélos sécurisés(arceaux vélos, boîtes individuels, collectifs)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> - créer du lien à vélo entre les principales polarités du centre-ville, - renforcer la qualité de vie du centre-ville en réduisant le trafic automobile, - développer la vocation touristique du centre-ville.
Annexes	Plan Vélo Intercommunal de la CDC Aunis Atlantique Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier : Etude de programmation urbaine et mobilité - PVD

Poursuite de l'étude mobilité dans le cadre de PVD



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude Schéma cyclable	10 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	



Proposition de schéma directeur cyclable - **document non contractuel** - bureau d'étude ID Cité - janvier 2023 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE

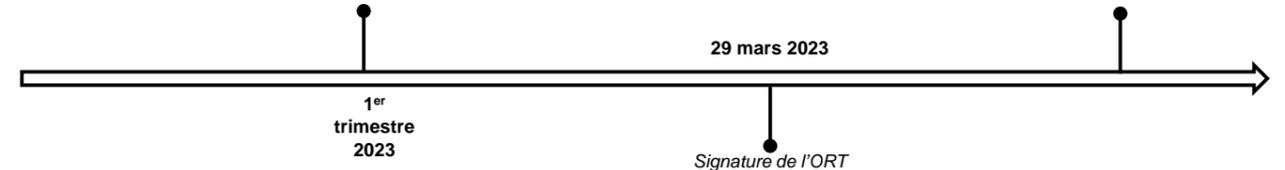
➔ Fiche action M5.5: **Organiser les stationnements et services vélos**

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Mettre en valeur les véloroutes ➢ Optimiser les stationnements ➢ Valoriser le patrimoine ➢ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Organiser les stationnements et services vélos
Action n°	M5.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CDC
Description de l'action	Il s'agit d'amorcer le développement de la pratique du vélo par la mise en oeuvre de stationnement et de services vélo adaptés et bien dimensionnés. Implantation d'arceaux et de boîtes sécurisés au contact des commerces, services et équipements publics. Examiner la pertinence et la faisabilité d'une conciergerie vélo en lien avec l'office du tourisme et le port. Examiner les possibilités de création de garages à vélo pour les habitants du centre ancien.
Partenaires	Cdc ADEME - Programme Alvéole plus
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pose d'arceaux vélos, boîtes, création de conciergerie, bornes de réparation,
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> - encourager et faciliter la pratique du vélo sur les parcours du quotidien et les déplacements ludiques et touristiques. - renforcer l'accessibilité du centre-ville et sa vocation d'accueil touristique et de loisir.
Annexes	Plan Vélo Intercommunal de la CDC Aunis Atlantique Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :

Etude de programmation urbaine et mobilité - PVD

Poursuite de l'étude mobilité dans le cadre de PVD



Financement prévisionnel:

	Dépenses HT	Aides	
Pose d'arceaux vélos	25 000 €	ADEME : programme Alvéole plus	Montant non défini
Stationnement vélo	Montant à définir	Cdc AA lauréate du programme Avelo2	Montant non défini



Planche sur la cyclabilité en centre-ville - bureau d'étude ID Cité - issue du diagnostic et orientations - décembre 2022 - Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE

➔ Fiche action M5.6 : Mettre en place un plan piétons

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement de la cyclabilité et de la marchabilité en centre-ville ➢ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➢ Minimiser la place de la voiture en cœur de ville ➢ Mise au point du plan de circulation ➢ Valoriser le patrimoine ➢ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Mettre en place un plan piétons
Action n°	M5.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Définir et traiter les axes stratégiques pour déployer la ville à pied Il s'agit d'encourager les modes actifs et d'inciter au report modal, notamment sur les déplacements courts du quotidien en disposant d'un centre-ville à pied encore plus agréable et accessible. Valorisation des itinéraires piétons vers les établissements scolaires, vers la future Halte TER, entre les parkings et les pôles de commerces et de services du centre-ville,</p> <p>Etude du Plan Piétons Le plan piétons traitera des points suivants : - garantir des cheminements sûrs, directs et confortables (dégager les trottoirs), - prendre en compte les besoins spécifiques des différents groupes d'usagers (enfants, personnes âgées, personnes handicapées), - apaiser la voirie pour favoriser tous les usages de la rue, - développer l'« aire piétonne temporaire » le long du Quai Clémenceau, - favoriser la marche vers les établissements scolaires, - faciliter les franchissements des axes majeurs, notamment la rue d'Aligre, - rendre la marche agréable par des espaces publics attractifs et l'installation de mobiliers de repos (bancs), - limiter les conflits d'usage avec les voitures et les vélos, - jalonnement et signalétique (en lien avec l'action jalonnement) , - neutralisation le stationnement des véhicules dans les 5 m en amont des passages piétons (loi LOM échéance décembre 2026). Le plan piéton permettra d'enclencher un processus et une culture partagée (penser et parler piétons) afin d'adopter les bons réflexes pour garantir la compatibilité des aménagements avec les besoins des piétons et des usagers les plus vulnérables.</p>
Partenaires	Cdc ADEME
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des rues à vocation piétonne du centre-ville Parts modales des scolaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : - encourager et faciliter la marche à pied sur les parcours du quotidien, - renforcer la vitalité et l'animation du centre-ville en réduisant l'encombrement des espaces publics par la voiture, - affirmer la vocation d'accueil touristique et de loisir du centre-ville.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Plan Piétons	8 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	

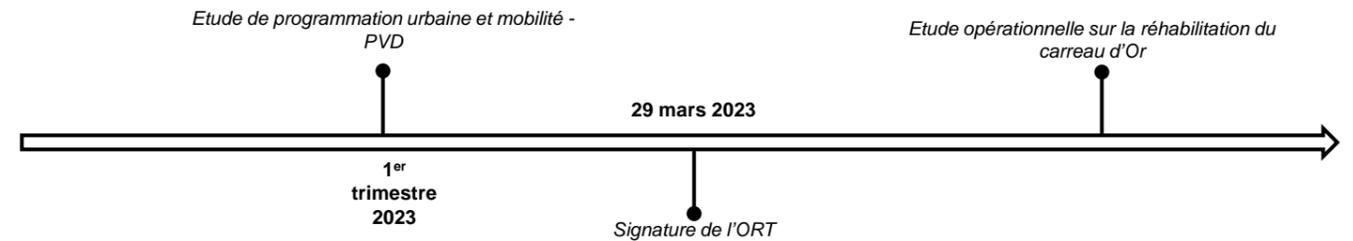


Planche sur la marchabilité du centre-ville - bureau d'étude ID Cité - issue du diagnostic et des orientations - décembre 2022 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

➔ Fiche action M5.7 : Aménager la passerelle du Carreau d'Or et la rue de la Maréchaussée

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Minimiser la place de la voiture et renforcer les mobilités douces et durables, garantir les déplacements à pied sur le circuit marchand ➢ Mettre en valeur les véloroutes ➢ Développer les liaisons douces ➢ Valoriser le patrimoine
Action nom	Aménager la passerelle du carreau d'or et la rue de la Maréchaussée
Action n°	M5.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	La passerelle du carreau d'or et la rue de la maréchaussée sont des axes doux structurants du centre-bourg. En plus de son importance patrimoniale, la construction de ce barrage éclusé date de 1871, il est également le trait d'union entre les deux berges de la Sèvre Niortaise. Au nord, l'île où se situe le Super U, au sud, le cœur historique de Marans. De nombreux piétons et cyclistes empruntent tous les jours le carreau d'or, démontrant à la fois son importance en tant que voie douce traversant la rivière, mais également en tant que symbole identitaire de cette cité fluviale. Son franchissement montre des points de vues sur les paysages naturels environnants (Sèvre Niortaise, alignement d'arbres, promenade des quais, vue lointaine sur le Marais poitevin). L'action vise à l'élargissement de la passerelle pour faciliter la cohabitation des vélos et des piétons.
Partenaires	IIBSN propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage Département 17 PNR Marais Poitevin ABF CAUE Cdc
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptage sur la passerelle avant/après
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : - encourager et faciliter la marche à pied sur les parcours du quotidien, - encourager et faciliter la pratique du vélo sur les parcours du quotidien et les déplacements ludiques et touristiques - renforcer l'accessibilité du centre-ville et sa vocation d'accueil touristique et de loisir
Annexes	∅

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides travaux	
Agrandissement de la passerelle du barrage éclusé du Carreau d'Or	Montant à définir	CdC AA Fonds de mobilité active	Montant à définir

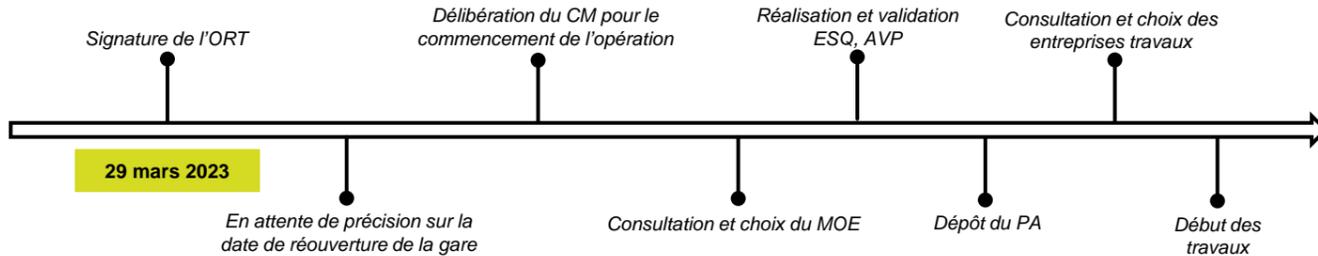
Liens autres programmes: CRTE



Photographie des bords de Sèvre Niortaise du barrage éclusé du Carreau d'Or - diagnostic en marchant - septembre 2022 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➤ Minimiser la place de la voiture et renforcer les mobilités douces et durables, ➤ Optimiser les stationnements ➤ Restructurer la desserte en transport en commun ➤ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Aménager le pôle de la gare de Marans
Action n°	M5.8
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Marans, CdC, Région Nouvelle Aquitaine, CD17
Description de l'action	<p>La création de la Halte TER permettra le développement d'un noeud multimodal autour de l'ancienne gare de Marans (parking automobile, stationnements vélo, arrêts bus, navettes locales et scolaires, taxis, recharges électriques, ...).</p> <p>La création de la Halte TER est l'occasion de remettre à plat la desserte bus du centre-ville et des établissements scolaires de la ville afin d'améliorer la lisibilité des arrêts du réseau TC et de libérer la place Cognacq d'une partie des autocars.</p> <p><u>Incidences à l'échelle du site :</u></p> <p>La cohabitation des différents modes de transport pourra avoir lieu en concevant un espace public sûr. Plusieurs moyens sont à disposition pour rendre ce lieu agréable et vivant, tout en assurant sa pleine sécurité : végétalisation des abords et de l'aire de stationnement, aménagement d'une place avec des assises, mise en place d'une voirie apaisée, élaboration de liaisons douces entre la gare, le Jardin du Moulin, le futur Parc urbain, la relation au centre-ville et au port via l'avenue de Verdun ... L'objectif visé est de faire de cette nouvelle porte d'entrée un espace de qualité pour l'accueil des voyageurs et des touristes.</p>
Partenaires	Régions, SNCF, CdC, Département 17, CoDev
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des lignes TER, de l'évolution du nombre d'habitant à Marans, de l'évolution du nombre de voitures par habitant, de l'évolution du nombre de vélos par habitant
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment participer à : <ul style="list-style-type: none"> - intégrer le quartier Gare dans le périmètre de proximité et d'animation du centre-ville, - faire de la gare une véritable porte du centre-ville
Annexes	NAM - Comité de bassin Sèvres- Atlantique. Etude de mobilité sur l'axe La Rochelle / La Roche-sur-Yon Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Coût (au ratio) des travaux HT		Aides	
Aménagement du pôle multimodal de la gare : aire de stationnement, parvis, plantations, infrastructure mobilité vélo, bus, cheminement piéton...	entre 900 000 € et 1 000 000 €	Etat : DSIL Développement d'infrastructure en matière de mobilité (développement plateforme de mobilité, aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives (prioritairement vélo))	Jusqu'à 80 %
		DETR - transition écologique et environnement : mobilité durable, liaisons douces	Entre 40 et 50 %
		Agence de l'eau : désimpermeabilisation des stationnements, de la voirie Condition : les travaux doivent être supérieurs à 10 000 €	Taux déterminé après dépôt du dossier
		Département (fonds d'aide à la revitalisation) : travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale : espaces verts, voies piétonnes	Montant des travaux subventionnables = 20 % Avec un plafond HT de 100 000 €

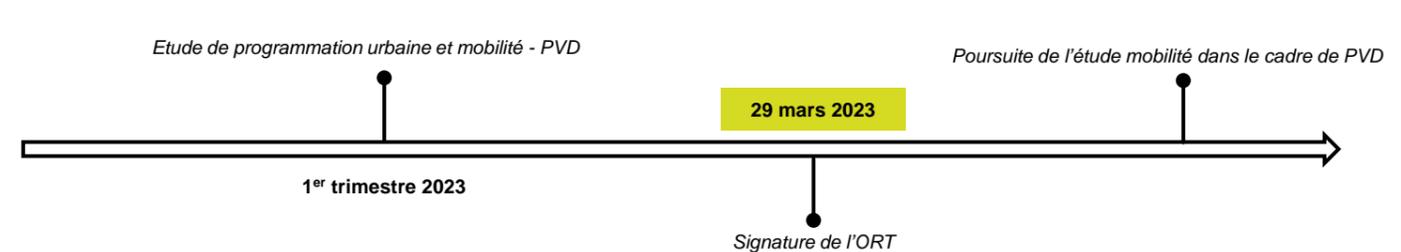


Schéma d'intention de la Place de la Gare - document non contractuel - agence Urban Hymns - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE

Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Minimiser la place de la voiture et renforcer les mobilités douces et durables ➤ Optimiser les stationnements ➤ Développer la cyclabilité et la marchabilité en centre-ville ➤ Anticiper le contournement de la ville et la réouverture de la gare ➤ Mise au point du plan de circulation ➤ Favoriser l'intermodalité
Action nom	Organiser et gérer le stationnement public
Action n°	M5.9
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marans
Description de l'action	<p>Il s'agit d'optimiser l'offre de stationnement pour permettre d'une part un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, et d'autre part une offre adaptée aux besoins des commerçants et des habitants du centre-ville.</p> <p>Etude de Stationnement</p> <p>L'étude traitera des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire le stationnement illicite qui nuit à la qualité des espaces publics et à la sécurité des continuités piétonnes et cyclables, - favoriser les usages de courte durée à destination des commerces pour préserver le dynamisme commercial du centre-ville, - revoir le fonctionnement de la zone bleue (périmètres - périodes horaires - durées de stationnement - surveillance), - valoriser les liaisons piétonnes entre les parkings de proximité et le coeur de ville animé et commerçant, - examiner les opportunités de nouvelles poches de stationnement au contact ou à proximité du centre-ville, - organiser les livraisons et les arrêts minute, - faire l'inventaire des axes sur lesquels il convient de libérer la voirie d'une partie du stationnement pour faciliter l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables sûres et confortables ; et définition des mesures compensatoires possibles.
Partenaires	Département 17
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de PV/an/place en zones réglementées Taux de rotation des véhicules en zones réglementées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit notamment contribuer à : <ul style="list-style-type: none"> - Libérer la voirie d'une partie de son stationnement pour faciliter l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables sûres et confortables, - renforcer la vitalité et l'animation du centre-ville tout en réduisant l'encombrement des espaces publics par la voiture, - affirmer la vocation d'accueil touristique et de loisir du centre-ville.
Annexes	Etude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Calendrier :



Financement prévisionnel:

Dépenses HT		Aides (sous réserve de l'éligibilité de l'étude dans le programme PVD)	
Etude stationnement	8 000 €	Département	Montant déterminé après le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département
		Banque des Territoires	



Schéma des zones de stationnement à Marans - bureau d'étude ID Cité - issu du diagnostic et des orientations - décembre 2022 - étude de programmation urbaine et mobilité PVD - SEMDAS

Liens autres programmes: CRTE



Petites villes
de demain